



sogedo

**COMPTE RENDU DU
DÉLÉGATAIRE
2018**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS
Synthèse de l'activité

SOMMAIRE

I – EN QUELQUES MOTS	p1
II – LES ABONNES DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....	p5
II-1 Détail des abonnés au 31/12/2018.....	p5
II-2 Traitement des demandes des abonnés.....	p7
II-3 Réclamations clientèle	p7
III – LES STATIONS DE TRAITEMENT	p8
III-1 Suivi des indicateurs de qualité	p8
III-1-1 Protection de la ressource	
III-1-1 Connaissance des réseaux de collecte	
III-2 Suivi des consommables	p13
III-2-1 Consommations énergétiques	
III-2-2 Ensemble des sous-produits	
III-3 Le bilan annuel des stations de traitement	p16
III-3-1 En quelques mots ...	
III-3-2 Station d'épuration de PORTO	
III-3-3 Station d'épuration de PEUJARD	
III-3-4 Station d'épuration de CAVIGNAC	
III-3-5 Station d'épuration de LUGON	
III-3-6 Station d'épuration de GALGON	
III-3-7 Station d'épuration de FRONSAC	
III-3-8 Station d'épuration de ST ROMAIN LA VIRVEE	
III-3-9 Station d'épuration de PERISSAC	
III-3-10 Station d'épuration de VILLEGOUGE	
III-3-11 Station d'épuration de PRIGNAC-ET-MARCAMPS	
III-3-12 Station d'épuration de VERAC	
IV – LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2018	p29
IV-1 Les interventions sur les ouvrages d'assainissement	p29
IV-1-1 Opérations de programme de renouvellement	
IV-1-2 Opérations de garantie de renouvellement	

IV-2 Les interventions sur le réseau d'assainissement.....	p31
IV-2-1 Opérations de curage	
IV-2-2 Opérations de désobstruction	
IV-2-3 Débordements chez les usagers	
IV-3 Le suivi des travaux de la collectivité.....	p33
IV-4 Réponse aux DICT	p33
V – FACTURATION ET BILAN FINANCIER	p35
VI – LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION	p40

ANNEXES :

ANNEXE 1 : Présentation du Compte Rendu Financier

ANNEXE 2 : Recherches d'eaux claires parasites

ANNEXE 3 : Liste des dégrèvements et des écrêtements

ANNEXE 4 : Certification ISO 9001

ANNEXE 5 : Récapitulatif annuel de l'autosurveillance de la STEP de Porto

I – EN QUELQUES MOTS ...

Domaine	Indicateurs spécifiques	Unité	2017	2018	Evolution
Gestion patrimoniale	Nombre de stations d'épuration	-	11	11	0%
	Nombre de postes de relèvement	-	107	109	2%
	Linéaire Réseau Gravitaire	ml	212 290	216 526	2%
	Linéaire Réseau Refoulement	ml	59 862	61 646	3%
	Indice de connaissance des réseaux	Points	85	85	0%
	Indice de connaissance des rejets directs au milieu naturel	Points	80	80	0%
	Nombre de secteurs nécessitant un curage fréquent par 100 km de réseau	-	4.4	4.0	-9%
	Conformité des performances épuratoires	-	Oui	Oui	0%
Continuité du service	Taux de débordement des effluents chez les usagers	Nb /1000 hab	0.10	0.03	-67%
	Linéaire de curage réalisé	ml	35 961	27 965	-22%
	Volumes Assainissement facturés	m3/an	1 338 252	1 348 075	0.7%
	Volumes traités	m3/an	1 474 304	1 835 237	24.5%
	Boues traitées	m3/an	537	501	-7%
	Conformité de la filière boues	%	100%	100%	0%
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	13 006	13 650	5.0%
	Nombre d'abonnés domestiques	-	13 006	13 650	5.0%
Tarifs	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.23	2.66	0.19
	Taux de réclamations	Nb /1000 ab	1.23	0.00	-100%
	Prix de l'Assainissement pour 120 m3	€TTC / m3	3.02	3.04	0.7%

Indicateurs spécifiques d'après l'arrêté ministériel du 2 Mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Récapitulatif des indices réglementaires de décret et de l'arrêté du 2 mai 2007

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés dans le tableau ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Le tableau suivant présente également les données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du rapport.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2018
Indicateurs descriptifs des services d'assainissement					
D201.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	INSEE	29 979
D202.0	Réseau	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	Collectivité	4
D203.0	Boue	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	SOGEDO	500.60
D204.0	Abonnés	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€ TTC/m3	SOGEDO	3.040
Indicateurs de performance					
IP201.1	Abonnés	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Collectivité	59%
IP202.2	Réseau	Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	85
IP203.3	Collecte	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	0 à 100	Police de l'eau	NC
IP204.3	Epuration	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	0 à 100	Police de l'eau	NC
IP205.3	Epuration	Conformité de la performance d'ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	0 à 100	Police de l'eau	NC
IP206.3	Boue	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	SOGEDO	100%
IP207.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€ / m3 facturé	SOGEDO	0.001
IP251.1	Abonnés	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb / 1000 hab dess.	SOGEDO	0.03
IP252.2	Réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb / 100km	SOGEDO	4.0
IP253.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	%	Collectivité	0.12%
IP254.3	Epuration	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application pour la police de l'eau	%	SOGEDO	100%
IP255.3	Collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	80
IP256.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	22
IP257.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Service d'eau potable	2.66
IP258.1	Abonnés	Taux de réclamations	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	0.00

Arrêté du 21 juillet 2015

L'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, remplace l'arrêté du 22 juin 2007, relatif aux prescriptions techniques, aux modalités de surveillance et au contrôle des installations d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif de capacité supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Cet arrêté ne s'applique pas aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Les évolutions concernant votre collectivité sont les suivantes.

Exploitation et entretien des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées :

- ➔ Le service de l'assainissement comprend une station d'épuration de capacité supérieure à 600 kg/j de DBO5, soit 10 000 EH : **la station de Porto (14 000 EH).**

Un registre doit être tenu à jour sur la station, il mentionnera notamment les incidents et pannes, les procédures de maintenance et une liste de points de contrôle des équipements soumis à une inspection périodique.

Cette station fait l'objet d'une analyse des risques de défaillance, et de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles depuis juillet 2017. Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou à l'office de l'eau.

Le système d'assainissement fait l'objet d'un diagnostic permanent tenu à jour en continu et intégré au bilan de fonctionnement annuel.

- ➔ Le service de l'assainissement comprend une station d'épuration de capacité supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, soit 2 000 EH, et inférieure à 600 kg/j de DBO5, soit 10 000 EH : les stations de :
 - **Peujard (2 500 EH)**
 - **Lugon (4 500 EH)**
 - **Galgon (2 000 EH)**

Un registre doit être tenu à jour sur les stations, il mentionnera notamment les incidents et pannes, les procédures de maintenance et une liste de points de contrôle des équipements soumis à une inspection périodique.

Ces stations font l'objet d'une analyse des risques de défaillance, et de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles depuis juillet 2017. Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou à l'office de l'eau.

Le système d'assainissement doit faire l'objet d'un diagnostic tous les 10 ans. Un programme de gestion des eaux pluviales doit être mis en place si cela est techniquement et financièrement possible.

- ➔ Le service de l'assainissement comprend une station d'épuration de capacité supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5, soit 200 EH, et inférieure à 120 kg/j de DBO5, soit 2 000 EH : les stations de :
 - **Cavignac (1 500 EH)**
 - **Fronsac (1200 EH)**
 - **Saint Romain la Virvée (500 EH)**
 - **Périssac (320 EH)**
 - **Villegouge (540 EH)**
 - **Prignac-et-Marcamps (1 560 EH)**
 - **Vérac (520 EH)**

Un registre doit être tenu à jour sur ces stations, il mentionnera notamment les incidents et pannes, les procédures de maintenance et une liste de points de contrôle des équipements soumis à une inspection périodique.

Le système d'assainissement doit faire l'objet d'un diagnostic tous les 10 ans. Un programme de gestion des eaux pluviales doit être mis en place si cela est techniquement et financièrement possible.

Autosurveillance des systèmes d'assainissement :

Déversoirs d'orage :

Le service de l'assainissement comprend deux déversoirs d'orage situés à l'aval d'un tronçon collectant une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 :

- le DO en amont de la STEP de Peujard.
- le DO en amont de la STEP de Porto

Ces deux DO sont équipés afin de pouvoir mesurer le temps de déversement journalier et estimer le débit déversé.

Trop-plein sur séparatif :

Le service de l'assainissement ne comprend pas de trop-plein sur réseau séparatif situé à l'aval d'un tronçon collectant une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5.

Production documentaire :

Pour une agglomération de taille supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 et les STEP de capacité nominale supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, soit les stations suivantes :

- **Porto (14 000 EH)**
- **Peujard (2 500 EH)**
- **Lugon (4 500 EH)**
- **Galgon (2 000 EH)**

Un manuel d'autosurveillance doit être mis en place et un bilan de fonctionnement doit être rédigé chaque année.

L'ensemble des manuels d'autosurveillance des stations du Syndicat ont été mis à jour en 2017 et ont été validés par l'administration.

Pour une agglomération de taille supérieure ou égale à 30 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 120 kg/j de DBO5 et les STEP de capacité nominale supérieure ou égale à 30 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 120 kg/j de DBO5, soit les stations suivantes :

- **Cavignac (1 500 EH)**
- **Fronsac (1200 EH)**
- **Saint Romain la Virvée (500 EH)**
- **Périssac (320 EH)**
- **Villegouge (540 EH)**
- **Prignac-et-Marcamps (1 560 EH)**
- **Vérac (520 EH)**

L'ensemble des cahiers de vie des stations du Syndicat ont été mis à jour en 2016 et ont été validés par l'administration.

Pour une agglomération de taille supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 30 kg/j de DBO5 et les STEP de capacité nominale supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 et strictement inférieure à 30 kg/j de DBO5.

Aucune installation du SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais n'est concernée par ce cas de figure.

II – LES ABONNES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

II-1 Détail des abonnés au 31/12/2018

COMMUNES	Population	ASSAINISSEMENT						DIVERS		
		Collectif			Non collectif			Abonné avec ressource privée	Communaux exonérés spanc	ctr "jardin"
		2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution			
Asques	484	68	70	2.94	143	145	1.40		3	6
Val de Virvée	3519	638	662	3.76	827	838	1.33	5	6	9
Cadillac en Fronsadais	1284	535	548	2.43	26	26	0.00	1	1	2
Cavignac	1931	705	745	5.67	158	163	3.16		1	13
Cézac	2550	244	245	0.41	767	773	0.78		2	4
Cubnezais	1454	366	404	10.38	246	247	0.41		3	1
Cubzac les Ponts	2404	924	926	0.22	192	195	1.56	3	5	8
Fronsac	1235	282	285	1.06	266	268	0.75	1	4	5
Galgon	3128	844	850	0.71	565	566	0.18		2	11
Gauriaguet	1220	238	263	10.50	280	279	-0.36		1	3
La Lande de Fronsac	2408	364	555	52.47	661	485	-26.63		3	6
La Rivière	403	67	69	2.99	114	116	1.75		3	1
Lugon et l'île du Carney	1266	482	489	1.45	134	134	0.00		2	5
Marsas	1208	166	169	1.81	313	310	-0.96		1	6
Mouillac	93				36	37	2.78			0
Perissac	1168	171	169	-1.17	342	348	1.75		3	6
Peujard	2195	712	726	1.97	114	113	-0.88	1	11	6
Saillans	400				181	182	0.55		1	11
St Aignan	229				111	113	1.80		1	6
St André de Cubzac	11000	4295	4433	3.21	908	924	1.76	7	20	46
St Genès de Fronsac	782				319	323	1.25			11
St Germain la Rivière	390	23	24	4.35	145	141	-2.76		2	5
St Gervais	1842	551	589	6.90	175	162	-7.43	2	4	7
St Laurent d'Arce	1453	157	163	3.82	439	443	0.91		2	6
St Michel de Fronsac	515	82	80	-2.44	168	169	0.60		1	7
St Romain la Virvée	875	186	193	3.76	188	190	1.06		1	6
Tarnes	306				125	125	0.00		2	0
Vérac	933	64	64	0.00	312	314	0.64		2	7
Villegouge	1299	175	210	20.00	359	361	0.56	1	1	6
Virzac	1085	262	308	17.56	159	160	0.63		4	2
Marcenais	759				342	343	0.29			10
Prignac et Marcamps	1418	383	389	1.57	256	257	0.39	1	4	4
TOTAUX	51236	12984	13628	4.96	9371	9250	-1.29	22	96	226

II-1-1 Taux d'abonnés eau desservis par l'assainissement collectif

- Nombre d'abonnés eau des communes avec 1 réseau d'assainissement : 23 206
- Nombre d'abonnés assainissement : 13 650
- Taux : $13\,650 / 23\,206 = 58.82\%$

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	2017	2018	Evolution
Nombre d'abonnés à l'assainissement collectif / Nombre d'abonnés à l'eau potable	57.33%	58.82%	2.60%

II-1-2 Différents types d'abonnés

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, nous définissons différents types d'abonnés :

- **Abonnés domestiques et assimilés** qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement,
- **Abonnés spéciaux** dont la Taxe Contre-Valeur Pollution est perçue directement par l'Agence de l'Eau,

Un abonné est raccordable lorsqu'un réseau de collecte des eaux usées passe à proximité de sa propriété.

II-1-3 Identification des rejets particuliers

Les abonnés de type "industriel" raccordés et susceptibles d'avoir une influence significative sur le fonctionnement du système d'assainissement sont :

Etablissement	Activité	Charge polluante rejetée (kg DBO ₅ /j)	Caractéristiques de l'effluent	Volume rejeté (m ³ /an)	Date de convention spéciale de rejet
CUSENIER	Vinification	80kg/j	Eaux de lavage	14 362	21/12/2009
Commune de St Mariens	Domestique + laverie	Théorique 15kg/j	Commune	24 282	17/11/05
Géant	Grande Distribution	Théorique 14.4kg/j	Eaux de lavage	7 130	07/09/12
Jaillance Brouette	Vinification	6.56kg/j	Eaux de lavage	755	15/07/13

Chaque année, Sogedo prend contact avec les industriels du territoire afin qu'ils entreprennent des analyses de leurs rejets au réseau d'assainissement collectif eaux usées. En fonction de ces résultats, les coefficients de pollution sont calculés pour autoriser les facturations au plus juste.

II-2 Traitement des demandes des abonnés

SOGEDO mène une politique de proximité pour répondre aux besoins des abonnés. Leurs demandes sont exclusivement traitées par l'agence locale.

Le tableau suivant est une synthèse de l'activité liée à la relation clientèle : (concerne l'assainissement exclusivement)

Traitement des demandes des abonnés	Réclamations 2017	Réclamations 2018
Abonnements / Résiliations :	4	0
Facturation :	12	0
Problèmes techniques :	3	1
Travaux réalisés par SOGEDO :	0	0
TOTAL	19	1

II-3 Réclamations clientèle

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celle relatives au niveau des prix.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un **indicateur de performance** défini par le nombre de réclamations écrites rapporté pour 1000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2018
Nombre de réclamations écrites	0
Nombre d'abonnés	13 650
Taux de réclamations / 1000 abonnés	0.0

III – LES STATIONS DE TRAITEMENT

III-1 Suivi des indicateurs de qualité

III-1-1 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Afin de recenser et corriger les rejets inopinés d'effluents non traités directement au milieu naturel, un **indicateur de performance**, dont la valeur est comprise entre 0 et 120, a été défini sur les critères suivants :

Indicateur	Définition
Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<p>➤ Etape A : Eléments communs à tous les types de réseaux :</p> <p>+ 20 : Localisation des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte non raccordés, déversoirs d'orage, trop-pleins de poste de refoulement)</p> <p>+ 10 : Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)</p> <p>+ 20 : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement</p> <p>+ 30 : Réalisation de mesures de débit et pollution sur ces rejets</p> <p>+ 10 : Présentation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration</p> <p>+ 10 : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur ceux-ci</p> <p>Eléments suivants pris en compte si Etape A > 80 points</p> <p>➤ Etape B : Pour les secteurs équipés (même partiellement) en réseaux séparatifs</p> <p>+ 10 : Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total</p> <p>➤ Etape C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p> <p>+ 10 : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage</p>

Indice de la connaissance des rejets au milieu naturel	2018
Localisation des points de rejets potentiels	80

Les données nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau et à la limitation de la pollution directement rejetée au milieu naturel ne peuvent être obtenues que par la réalisation d'un diagnostic très précis du réseau de collecte.

III-1-2 Connaissance des réseaux de collecte

Un Système d'information Géographique (SIG) est utilisé suite à la mise à jour et la numérisation des plans du réseau de collecte des eaux usées. Les informations connues concernent la structure, la dimension et l'âge des équipements et canalisations, y sont répertoriées, ainsi qu'un historique et la localisation des interventions effectuées au cours de l'année.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'assainissement.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance IP202.2 « Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées ».

Ce décret modifie en profondeur cet indicateur y compris le barème d'attribution des points (passage du barème de 100 points à 120 points).

Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.

Toutefois, aucune pénalité ne vient sanctionner les collectivités n'ayant pas atteint la valeur de 40.

Vous trouverez page suivante la décomposition de cet indice ainsi que le nombre de points que nous avons été en mesure d'attribuer à chaque paramètre.

Ce descriptif détaillé doit vous permettre d'établir un plan pluriannuel de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées. Le remplacement des conduites anciennes et présentant des défauts importants permettra d'améliorer le taux de collecte des eaux usées et de limiter les eaux parasites.

Nos techniciens complètent chaque jour cette base de données. Nous sommes à votre entière disposition pour vous transmettre les données nécessaires à la gestion patrimoniale de votre réseau de distribution.

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,...), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
<u>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les matériaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	100%	5

+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	100.0%	5
A ce stade du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	Non	0
Lorsque l'altimétrie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'altimétrie des canalisations est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	11%	0
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	Oui	10
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	Non	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	Non	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	Non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	Non	0
Nombre de points total obtenus			85

Depuis 2014, la date de pose de chaque tronçon est identifiée avec précision.

Compte tenu de la valeur de l'indice, votre collectivité dispose d'un inventaire conforme au décret du 27 janvier 2012. Les informations sur les âges des canalisations doivent encore être complétées et améliorées afin d'obtenir un outil d'aide au renouvellement des réseaux performants.

Nos services techniques se tiennent à votre disposition afin de vous transmettre l'ensemble des données qui vous seront nécessaires dans la programmation de vos prochains travaux.

Il convient de nous transmettre la plus régulièrement possible les plans de recollement liés aux travaux effectués sur votre collectivité afin que nous puissions mettre à jour le Système d'Information Géographique.

Prévention et Sécurité : « Construire sans détruire »

Le décret N°2011-1241 du 5 octobre 2011, dit décret DT-DICT, prévoit la refonte des formulaires CERFA correspondants, la modification des procédures administratives et le renforcement des responsabilités de chacun des acteurs.

Ce décret modifie les documents DT-DICT qui deviennent plus complets et détaillés. En vue d'optimiser la sécurité des biens et des personnes et de sécuriser au mieux la continuité de service, le décret encadre la réalisation de travaux urgents par la mise en place d'avis de travaux urgents « ATU ».

D'autre part, la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS, par l'article L554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser les concessionnaires de tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Sogedo a ainsi la charge de mettre à jour le guichet unique. Ce guichet est financé en partie par une redevance perçue auprès des exploitants de réseaux.

D'autre part, la réglementation prévoit également l'identification des réseaux selon deux critères :

- Catégorie d'ouvrage :
 - Les réseaux dits sensibles
 - Les réseaux non sensibles.

Remarque : Les canalisations de prélèvement de de distribution d'eau destinée à la consommation humaine relèvent, sauf déclaration contraire de la part de l'opérateur du réseau, de la catégorie des réseaux non sensibles.

- Précision des informations cartographiques : L'arrêté « DT/DICT » instaure à ce titre, trois classes de précision cartographique A, B et C. Pour tous les réseaux, ces classes sont :
 - Classe A : incertitude sur la précision cartographique maximale de 0,40 m.
 - Classe B : incertitude sur la précision cartographique entre 0,40 m et 1,5 m.
 - Classe C : incertitude sur la précision cartographique supérieure à 1,5 m

Les plans de récolement doivent obligatoirement être établie dans une classe de précision conforme à la classe A. La réglementation n'impose pas, à ce jour, pour les réseaux « non sensibles » une mise à jour massive de la précision en classe A.

III-2 Suivi des consommables

III-2-1 Consommation énergétique

Consommations électriques annuelles (kWh)	2017	2018	Evolution
TOTAL STEP	1 470 792	1 547 140	5%
TOTAL POSTES DE REFOULEMENT	467 881	601 472	29%
TOTAL STEP ET POSTES	1 938 673	2 148 612	11%

Détail par installation :

NATURE	Dénomination	Consommations en Kw/h		
		2 017	2 018	Evolution
STEP	Fronsac	54 288	43 124	-21%
STEP	Lugon	205 760	222 037	8%
STEP	Cavignac	90 770	89 693	-1%
STEP	Galgon	64 989	79 061	22%
STEP	Peujard	166 782	179 529	8%
STEP	Porto	880 018	924 463	5%
STEP	Villegouge	332	315	-5%
STEP	Perissac	4 700	4 603	-2%
STEP	Saint Romain	3 153	4 315	37%
TOTAL STEP		1 470 792	1 547 140	5%
PR	Saint Martial	31 650	39 903	26%
PR	Bourg Cubnezais	4 019	7 243	80%
PR	Maurins	1 059	1 487	40%
PR	Entre 2 monts	1 320	1 815	38%
PR	Clayac	7 776	620	-92%
PR	Galard	2 343	3 296	41%
PR	Léo Lagrange	9 114	4 136	-55%
PR	Résidence de la tour	1 437	1 870	30%
PR	Fongerveau	10 392	3 335	-68%
PR	Fomboudeau - Lavoisier	2 162	2 488	15%
PR	Moulins	624	699	12%
PR	L'Etang	154	229	49%
PR	Les Murailles	663	1 222	84%
PR	Le Sartre	1 371	5 423	296%
PR	Tonnellerie	1 076	2 228	107%
PR	Papon - la Gare	1 061	1 431	35%
PR	Sauvage Nord	1 872	1 973	5%
PR	Plagne	3 731	4 315	16%
PR	Montaigne	1 813	556	-69%
PR	Taillis	274	309	13%
PR	Maison retraite	-275	1 421	-617%
PR	Vieux bourg	2 693	1 513	-44%
PR	Tertre veine	140	599	328%
PR	Conseillant	33 703	44 004	31%

Synthèse de l'activité - Assainissement

PR	Robillard	168	219	30%
PR	Racace 1	351	419	19%
PR	Basque	25 826	36 529	41%
PR	Berard	350	270	-23%
PR	Port neuf	56 831	51 837	-9%
PR	Picoulet	224	280	25%
PR	Moron	6 688	6 983	4%
PR	Troubat	3 217	3 205	0%
PR	Lurzines	2 747	4 435	61%
PR	Racace 2	273	464	70%
PR	Lavoir St Antoine	35 954	58 163	62%
PR	Fouquet	130	148	14%
PR	Lavandières	6 003	7 775	30%
PR	Nolly	4 821	2 956	-39%
PR	J. Brel	2 709	3 895	44%
PR	Constantin	4 765	5 916	24%
PR	Joffret	1 853	3 662	98%
PR	Rue des Roses - Portelette	1 915	1 360	-29%
PR	Les Rouquettes	5 549	7 901	42%
PR	L'Oiseau 1	663	1 094	65%
PR	Baudet	317	1 505	375%
PR	Escagnes	2 827	4 508	59%
PR	La Nauze	402	391	-3%
PR	Camelot	1 489	1 913	28%
PR	L'Oiseau 2	1 667	1 786	7%
PR	Farideuil	1 828	3 046	67%
PR	La Groupe	804	645	-20%
PR	Bourliemont	15 132	19 255	27%
PR	Brian	947	1 826	93%
PR	Campardon	795	1 068	34%
PR	Moreau	22 604	41 503	84%
PR	Abattoirs	635	744	17%
PR	Mairie	366	287	-22%
PR	Route de Vêrac	2 388	3 458	45%
PR	Carbonie	9 232	12 578	36%
PR	Rue du jonc	1 840	4 638	152%
PR	Conte	55	64	16%
PR	Seignan	4 637	7 102	53%
PR	Rigole	1 063	1 055	-1%
PR	René Cassagne	1 078	1 290	20%
PR	Feuillade	9 231	7 318	-21%
PR	Port Fonsac	Avec station en 2017		6 628
PR	Templiers	7 365	0	
PR	Passage de l'Europe	503	610	21%
PR	Laubertrie	637	459	-28%
PR	Fontenelle	2 845	4 804	69%
PR	Route du Lavoir	5 673	6 835	20%
PR	Pillebourse	-32	1 090	-3506%
PR	Barotte	438	376	-14%
PR	Petit Berdat	264	351	33%
PR	Napoléon	214	269	26%
PR	Arnaud Guilhem	2 309	114	-95%
PR	Romefort	278	347	25%
PR	Route des Faures	2 537	4 315	70%

PR	Mauco	128	641	401%
PR	Perillat école	84	120	43%
PR	Eglise Salignac	609	1 120	84%
PR	Eglise Asques	86	79	-8%
PR	Moulinot	819	1 370	67%
PR	Eglise Gauriaguet	24 836	30 923	25%
PR	Parc Gauriaguet	3 586	5 631	57%
PR	Renardière	13 728	16 178	18%
PR	Carrefour La Dauphine	475	439	-8%
PR	Maison de retraite Lalande	1 151	1 909	66%
PR	Sable	11 785	13 876	18%
PR	La Marche	1 976	1 701	-14%
PR	Barouilley Grosse	12 193	11 827	-3%
PR	Transfert	2 657	2 711	2%
PR	Bouchet - Combret	1 155	1 670	45%
PR	Les Fougères	573	474	-17%
PR	Les écoles Faurès	260	362	39%
PR	Landecotte	869	1 479	70%
PR	Mairie La Rivière	601	980	63%
PR	Rue de Cros	366	1 992	444%
PR	Hauts de Dordogne	913	1 427	56%
PR	Magnan	-555	324	-158%
PR	Maleret	1 572	730	-54%
PR	Plassin	2 019	3 943	95%
PR	A côté des Moulins	261	4 513	1629%
PR	Bellue	2 972	21 255	615%
PR	Vincenot	0	8 161	
PR	Lyre St Gervais	185	1 994	978%
TOTAL PR		468 881	609 633	30%

Observations :

Sogedo s'emploie à diminuer les consommations énergétiques de ses sites de collecte et de traitement. Toutes les pompes d'assainissement ont à l'origine des rendements faibles. La moindre usure dégrade le débit et donc augmente les temps de fonctionnement et la dépense énergétique. Le remplacement préventif de certaines pièces d'usure permet d'augmenter la performance d'un équipement et d'en diminuer la consommation électrique. De plus, la recherche et la diminution des eaux claires parasites permettent également de diminuer les consommations.

L'accroissement de la consommation électrique des postes de relèvement de 30% entre 2017 et 2018 est corrélé à l'accroissement des débits traités sur les STEP (25%).

III-2-2 Ensemble des sous-produits

➤ Produits de dégrillage et tamisage

La quantité de ces produits ne cesse d'augmenter, surtout du fait de l'installation de tamisage en entrée des stations d'épuration.

Les produits sont évacués par SITA vers des sites agréés.

➤ Graisses

Les graisses des différentes stations du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectées et traitées sur la station de Porto.

Il n'y a pas eu d'apport de graisses extérieures à la collectivité.

➤ Sables

Les sables des différentes stations du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectés et lavés à la Station de Porto.

Les sables lavés sont évacués par l'entreprise PENA. Compte tenu de leurs caractéristiques, SOGEDO pourrait l'utiliser en remblai de fouille de branchement.

➤ Produits de curage

Les produits de curage des réseaux du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectés puis lavés à la Station de Porto.

Les refus sableux sont évacués par l'entreprise PENA.

Il n'y a pas eu d'apports extérieurs au SIAEPA.

III-3 Le bilan annuel des stations de traitement

III-3-1 En quelques mots ...

STATION	CONFORMITE 2018			
	Filière eau	Filière Boues	Auto-surveillance	Bilan fonctionnement
PORTO	100%	100%	100%	100%
PEUJARD	100%	100%	100%	100%
CAVIGNAC	100%	100%	100%	100%
LUGON	100%	100%	100%	100%
GALGON	100%	100%	100%	100%
FRONSAC	100%	100%	100%	100%
ST ROMAIN LA VIRVEE	100%		100%	100%
PERISSAC	100%		100%	100%
VILLEGOUGE	100%		100%	100%
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	100%		100%	100%
VERAC	100%		100%	100%

III-3-2 Station d'épuration de PORTO

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2017	2018	2018/2017
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	775 952	917 871	18%
Débit moyen journalier (m3/j)	2 126	2 515	18%
Volume by-passé (m3/an)	11 093	36 012	225%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	1 794	1 577	-12%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	2 656	3 630	37%

Il y a eu de fréquents événements pluvieux en 2018 qui ont provoqué un accroissement sensible des volumes by-passés.

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	1 032.00	2 873.00	2.78	1 435.00	247.00	27.00
Sortie Station	51.60	258.60		71.75	46.90	13.23
Rendement épuratoire	95%	91%		95%	81%	51%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%		

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2017	2018	2018/2017
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	26	24	-8%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	26	24	-8%

On note un fonctionnement moyen de la station. Il y a régulièrement des dépassements de la norme en MES, liés à des départs de boues par surcharges hydrauliques et organiques.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2017	2018	2018/2017
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	17 873	17 809	0%
Concentration g/l	20.00	20.00	0%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	357.46	356.18	0%
Nombre d'analyses effectuées	6	7	17%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	AES	AES	
Quantité de boues évacuées selon une filière conforme (T de MS)	537.35	501.38	-7%

Produits externes	2017	2018	2018/2017
Boues des autres stations d'épuration en M3	6 743	6 637	-2%
Matières de vidanges en M3	6 505	5 890	-9%
Refus de dégrillage (tonnes/an)	23	24	6%
Sable en (m3/an)	38	39	1%
Graisses en (m3/an)	84	24	-71%

La station reçoit également depuis septembre 2007 des matières de vidange ainsi que des graisses extérieures. L'apport des matières de vidange est assez conséquent (en pollution autant qu'en volume) contrairement à celui des graisses.

Pour 2018, la station a reçu un volume de 5 890 m3 de matières de vidange, en baisse par rapport à 2017.

Produits de traitement	2017	2018	2018/2017
Polymères (kg/an)	19 000	16 000	-16%

➤ RECHERCHE EAUX CLAIRES PARASITES

A l'aide de la sectorisation du réseau d'assainissement, Sogedo surveille le fonctionnement du parc de poste de refoulement et entreprend des recherches d'entrée d'eaux claires parasites sur le réseau. Les résultats 2018 sont compilés en annexe 2.

➤ SYSTEME DE COLLECTE

Votre système de collecte est caractérisé par les données suivantes :

Charge hydraulique	2017	2018	2018/2017
Volume déversé au milieu naturel au niveau des DO et TP du réseau soumis à autosurveillance (m3/an) = A1	0	0	
Volume by-passé en entrée de STEP (m3/an) = A2	11 093	36 012	225%
Volume traité par la STEP (m3/an) = A3	775 952	917 871	18%
Volume facturé Secteur de Porto	720 568	743 077	3%
Eaux claires parasites collectées = ECL = A1+A2+A3- Volume facturé	66 477	210 806	217%
% Eaux claires parasites collectées : ECL / (A1+A2+A3)	8%	22%	162%

L'année 2018 a été très pluvieuse par rapport à 2017, d'où une forte augmentation d'eaux claires parasites.

L

III-3-3 Station d'épuration de PEUJARD

➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2017	2018	2017/2018
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	186 964	231 153	24%
Débit moyen journalier (m3/j)	512	633	24%
Volume by-passé (m3/an)	2 954	14 883	404%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	361	401	11%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	682	811	19%

Des événements pluvieux intenses en 2018 expliquent l'augmentation des volumes by-passés.

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	175.00	416.00	2.38	181.00	45.16	4.86
Sortie Station	10.50	41.60		10.86	5.40	1.26
Rendement épuratoire	94%	90%		94%	88%	74%
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-

➔ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2017	2018	2017/2018
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0%

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2017	2018	2017/2018
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	5 840	5 250	-10%
Concentration g/l	9.00	8.50	-6%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	52.08	44.72	-14%
Nombre d'analyses effectuées	2	4	100%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

Produits de traitement	2017	2018	2017/2018
Polymères (kg/an)	600	280	-53%

III-3-4 Station d'épuration de CAVIGNAC

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2017	2018	2018/2017
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	120 129	146 742	22%
Débit moyen journalier (m3/j)	329	402	22%
Volume by-passé (m3/an)	861	4 205	388%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	268	280	4%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	468	635	36%

On remarque une très forte influence de la pluviométrie sur le mois le plus humide expliquant également l'augmentation des volumes de by-pass.

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	142.00	330.00	2.32	113.00	25.80	3.30
Sortie Station	2.84	16.50		4.52	3.58	0.24
Rendement épuratoire	98%	95%		96%	86%	93%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2017	2018	2018/2017
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	7	12	71%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	7	12	71%

La station a présenté des résultats conformes au nouvel arrêté du 21/03/16 pour 12 bilans sur 12 concernant les paramètres DCO, DBO5 et MES. Elle a présenté des résultats non conformes au nouvel arrêté du 21/03/16 pour le paramètre NH4.

Un traitement du phosphore a été mis en place en 2017. Pour 2018, les normes sur le phosphore ont été respectées.

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2017	2018	2018/2017
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	3 354	3 039	-9%
Concentration g/l	9.80	9.60	-2%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	32.90	29.46	-10%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

III-3-5 Station d'épuration de LUGON

➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2017	2018	2018/2017
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	157 602	217 529	38%
Débit moyen journalier (m3/j)	432	596	38%
Volume by-passé (m3/an)	0	100	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	332	320	-4%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	609	1 125	85%

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	129.00	312.00	2.42	146.00	37.76	3.59
Sortie Station	2.58	15.60		5.84	2.26	0.36
Rendement épuratoire	98%	95%		96%	94%	90%
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%		

➔ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2017	2018	2018/2017
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	12	12	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	12	12	0%

La station a présenté des résultats conformes pour 12 bilans sur 12.

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2017	2018	2018/2017
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	5 037	5 574	11%
Concentration g/l	9.80	9.00	-8%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	46.37	48.86	5%
Nombre d'analyses effectuées	2	4	100%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

III-3-6 Station d'épuration de GALGON

➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2017	2018	2018/2017
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	83 578	116 683	40%
Débit moyen journalier (m3/j)	229	320	40%
Volume by-passé (m3/an)	Non mesuré	Non mesuré	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	175	183	5%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	377	625	66%

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	98.00	231.00	2.36	94.00	21.00	2.20
Sortie Station	0.98	9.24		1.88	1.47	0.20
Rendement épuratoire	99%	96%		98%	93%	91%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2017	2018	2018/2017
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	14	12	-14%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	14	12	-14%

En 2018, la station a présenté des résultats conformes pour 12 bilans sur 12. L'impact du phosphore et de l'ammonium sur le milieu récepteur observé en 2017 n'existe plus en 2018. Cela démontre de l'amélioration du traitement de ces deux éléments.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2017	2018	2018/2017
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	5 456	3 308	-39%
Concentration g/l	7.50	8.90	19%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	40.92	28.87	-29%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

III-3-7 Station d'épuration de FRONSAC

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2017	2018	2018/2017
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	41 633	41 070	-1%
Débit moyen journalier (m3/j)	114	113	-1%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	98	82	-16%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	144	183	27%

Travaux 2017 du Syndicat : Reconstruction et extension et de la station. Mise en service 23/10/2017.

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	69.00	147.00	2.13	55.00	12.80	1.50
Sortie Station	0.22	2.94		0.29	0.13	0.49
Rendement épuratoire	100%	98%		99%	99%	68%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2017	2018	2018/2017
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	2	100%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	2	100%

Les analyses montrent un très bon fonctionnement de la station.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2017	2018	2018/2017
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	1 103	1 356	23%
Concentration g/l	6.10	7.80	28%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	8.15	10.53	29%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Prto	

III-3-8 Station d'épuration de SAINT ROMAIN LA VIRVEE

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2017	2018	2018/2017
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	24 117	31 360	30%
Débit moyen journalier (m3/j)	66	86	30%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	50	52	4%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	93	133	43%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	12.00	25.00	2.08	6.00	4.90	0.50
Sortie Station	0.12	2.25		0.12	0.15	0.50
Rendement épuratoire	99%	91%		98%	97%	0%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2017	2018	2018/2017
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

Les rendements épuratoires sont de très bonne qualité.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux. Nous avons faucardé les roseaux.

Il faudrait d'ici 1 à 2 ans prévoir l'évacuation de ces boues et leur élimination certainement par compostage

III-3-9 Station d'épuration de PERISSAC

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2017	2018	2018/2017
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	16 375	20 284	24%
Débit moyen journalier (m3/j)	45	56	24%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	30	34	13%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	81	99	22%

* : Pour les petites unités d'épuration, les volumes traités ne sont pas mesurés. Les volumes sont des estimations avec les débits des pompes.

➤ CHARGE POLLUANTE

Il n'y a pas eu de bilan en 2018. Bilan prévu en 2019.

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2017	2018	2018/2017
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	0	-100%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	0	-100%

➤ FILIERE BOUES

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux.

Les travaux de remise en état de la station ont débuté en octobre 2017 et tout le sable a été renouvelé avec remise en service en décembre 2017. Un bilan est prévu en 2019.

III-3-10 Station d'épuration de VILLEGOUGE

➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2017	2018	2018/2017
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	17 917	22 493	26%
Débit moyen journalier (m3/j)	49	62	27%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	15.00	34.00	2.27	50.00	4.02	0.40
Sortie Station	1.65	5.78		2.50	1.89	0.24
Rendement épuratoire	89%	83%		95%	53%	40%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➔ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2017	2018	2018/2017
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

Les rejets sont conformes.

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Depuis les travaux de modification des lagunes faits en 2006, les boues s'accumulent normalement au fond des bassins.

Nous avons effectué une bathymétrie en 2017 qui ne conclut pas sur la nécessité de curer les lagunes (17 à 19% de boues).

L'ancien silo à boues de la station d'épuration de Lugon a été installé à Villegouge. L'objectif est de pomper les boues des bassins et de les laisser s'épaissir dans le silo avant d'être pompées et envoyées sur la station d'épuration de Porto. Des essais de pompage seront engagés en 2019.

III-3-11 Station d'épuration de PRIGNAC-ET-MARCAMPS

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2017	2018	2018/2017
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	50 037	57 257	14%
Débit moyen journalier (m3/j)	137	157	15%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	120	124	3%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	165	223	35%

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	53.00	115.00	2.17	59.00	15.64	1.47
Sortie Station	2.12	14.69		11.80	5.16	1.03
Rendement épuratoire	96%	87%		80%	67%	30%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	60%	

Les capacités épuratoires de la station permettent de respecter les rendements exigés.

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2017	2018	2018/2017
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	2	2	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	2	2	0%

Les analyses faites en 2018 montrent un bon fonctionnement de la station.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Une bathymétrie a été réalisée en 2017 indiquant une charge de boues de 18% dans le premier bassin, 17% dans le deuxième, 21% dans le troisième et 20% dans le quatrième.

Les ragondins endommagent fortement les différentes digues encadrant les bassins. La Mairie de Prignac s'occupe du piégeage.

III-3-12 Station d'épuration de VERAC

➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2017	2018	2018/2017
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Débit moyen journalier (m3/j)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Volume by-passé (m3/an)	-		

Il n'y a aucun moyen de mesurer les volumes entrants et sortants de la station puisque son fonctionnement est intégralement gravitaire.

➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	12.00	33.00	2.75	15.00	3.40	0.40
Sortie Station	0.48	4.62		0.60	0.61	0.26
Rendement épuratoire	96%	86%		96%	82%	34%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%		

➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2017	2018	2018/2017
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

Lors du bilan, la DCO de sortie était de 132 mg/l pour une norme à 125 mg/l, mais le rendement était bon (86%) pour une norme à 60%.

➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont stockées dans les lagunes en fond de bassin.

IV-1-2 Opérations de garantie de renouvellement

La liste des interventions présentée ci-dessous correspond au remplacement des matériels obsolètes ou défectueux non prévu dans le cadre du plan de renouvellement programmé concernant les ouvrages d'assainissement.

Ils entrent dans le cadre des opérations dites de garantie de renouvellement et sont à la charge de SOGEDO.

Lieu	Description de l'opération	Nature	Montant € HT
Station d'épuration			
Step de Porto	Pompe ITT Flygt pour matières de vidange	garantie	1627
Step Peujard	Filtre Faure eau traitée	garantie	335
Step Porto	Pompe PCM à polymère	garantie	1314
Step Porto	Vanne guillotine Aquiro	garantie	300
Step Galgon	Pompe poste toutes eaux	garantie	1314
Step Porto	Pompe boues PCM stator et rotor	garantie	1634
Step Porto	Maintenance centrifugeuses	garantie	11257
Poste de refoulement			
PR Margelot	Pompe Sulzer	garantie	1340
PR Cote des Moulins	Pompe Sulzer	garantie	1132
PR Faures	Pompe KSB	garantie	1405
PR Route de Vérac	Pompe Sulzer	garantie	631
TOTAL			22 289

IV-2 Les interventions sur le réseau d'assainissement

IV-2-1 Opérations de curage

De manière à assurer un écoulement optimal des effluents, un curage préventif a été réalisé comme suit :

Curage préventif	2017	2018	Evolution
Réseau			
Eaux usées (ml)	35 961	27 965	-22%
TOTAL	35 961	27 965	-22%
Ouvrages singuliers			
Postes de relèvement (nb) *	230	210	-9%
TOTAL	230	210	-9%

(*) Les postes de refoulement peuvent être curés entre 2 et 5 fois par an suivant leur type et leur taux d'encrassement. Depuis la mise en place de l'ISO 9001, cette valeur est suivie précisément sur chaque site de traitement (anciennement estimée dans les RAD).

Commune	Linéaires curés (ml)	Commune	Linéaires curés (ml)
Asques	612	St Gervais	1 846
Cadillac en Fronsadais	4 846	St Michel de Fronsac	539
Cavignac	1 794	Vérac	455
Cubnezais	2 519	Virzac	859
Cubzac les Ponts	2 570		
Galgon	3 270		
Gauriaguet	1 337		
Lugon	1 179		
Périssac	769		
Peujard	1 336		
Prignac et Marcamps	377		
Salignac	878		
St André de Cubzac	2 483		
St Germain la Rivière	296		

Certains secteurs présentent de fréquents problèmes d'écoulement et nécessitent un curage systématique plusieurs fois dans l'année. Ces points sensibles sont indiqués ci-dessous.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, les secteurs de collecte des eaux usées (unitaires ou séparatifs EU) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) font l'objet d'un **indicateur de performance** présenté ci-dessous :

Nombre de secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2017	2018	Evolution
Nombre de secteurs recensés	9	9	0%
Linéaire Réseaux Séparatifs et Unitaires (km)	206	206	0%
TOTAL	4.4	4.4	0%

IV-2-2 Opérations de désobstruction

Certains désordres sur le réseau de collecte ont nécessité une intervention ponctuelle et rapide. Un récapitulatif des interventions menées cette année est présenté ci-dessous :

Désobstructions	2017	2018	Evolution
Eaux usées (nb)	5	4	-20%
Branchements EU (nb)	80	80	0%
TOTAL	85	84	-1%

IV-2-3 Débordements chez les usagers

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, sont recensés les débordements et inondations d'effluents chez les usagers. Ils sont mesurés par un **indicateur de performance** défini par le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ramené au millier d'habitants desservis :

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2017	2018	Evolution
Demandes d'indemnisation	3	1	-67%
Nombre d'habitants desservis (donnée INSEE)	29 247	29 979	2.5%
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0.10	0.03	-0.67

IV-3 Le suivi des travaux de la collectivité

Les travaux réalisés sur les installations de la Collectivité font l'objet d'un accompagnement de la part de nos services à toutes les phases de leur réalisation (projet, avancement, réception).

Nous rappelons que les nouvelles installations n'intègrent le patrimoine affermé qu'après fourniture des plans de récolement par les entreprises mandatées et réception des travaux par le maître d'ouvrage.

L'ensemble des autres travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement des canalisations en 2018 est présenté ci-après :

Travaux d'extension du réseau d'assainissement		Linéaire (ml)
La Lande de Fronsac Chemin de Magne Rte de Vincenot Rte du Puy Lotisst de Fontenelle	PVC 200 gravitaire	2985 ml
La Lande de Fronsac	PVC 160 gravitaire	36 ml
La Lande de Fronsac	PVC 140 refoulement	1 616 ml
La lande de Fronsac	PVC 75 refoulement	225 ml
TOTAL		4 862 ml

Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement		Linéaire (ml)
St André de Cubzac Rue Dantagnan		2 ml
St Gervais Rue J Brel		20 ml
TOTAL		22 ml

Autres		Linéaire (ml)
La Lande de Fronsac	170 nouveaux branchements	
	70 regards PEHD	
	2 postes de relèvement	
Réseau de Porto	9 nouveaux regards PEHD	
	4 regards béton réhabilités	
St André de Cubzac Chemin de Machedis	chemisage	61.5 ml
Cubzac les Ponts Rue du Basque	chemisage	146.2 ml
TOTAL		

Autres nouveaux réseaux	Linéaire (ml)

Réseau transfert de Peujard à Porto partie 1 Chemin de Labry :	fonte TTPE dia 500	61 ml
	fonte TTPE dia 400	15 ml
	fonte TTPE dia 300	33 ml
	fonte intégrale dia 500	156 ml
	fonte intégrale dia 300	75 ml
	PEHD dia 560	23 ml
	12 regards XA3 dia 1000	
	1 ouvrage 1500 x 1500 béton XA3 + 2 vannes murales	
TOTAL		363 ml

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Renouvellement branchements (nb)	0	0	0	3	7	0
Extensions de réseau (km)	6.049	10.422	7.262	5.525	3.149	3.021
Renouvellement de réseau (km)	0.627	0.729	0.000	0.527	0.000	0.022
Total Annuel (km)	6.676	11.151	7.262	6.052	3.149	3.043

Indicateurs des réseaux de collecte	2017	2018
Longueur du réseau gravitaire (km)	212	217
Longueur du réseau de refoulement (km)	60	62
Longueur totale du réseau (km)	272	278
Taux moyen d'extension du réseau (%)	1.50%	1.40%
Taux moyen de renouvellement du réseau (%)	0.18%	0.12%

IV-4 Les réponses aux DT-DICT

Gestion des DICT		2017	2018	Evolution
Emissions	Nombre de DICT émises	397	269	-32.2%
	Nombre de ATU émises	96	223	132.3%
Réception	Nombre de DT-DICT traitées	1162	1016	-12.6%

V – FACTURATION ET BILAN FINANCIER

V-1 Tarif 2018 pour une consommation de 120 m3/an

INDICATEURS FINANCIERS
SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS
SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

<u>Service de l'Eau</u>	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/18	01/01/19	Ecart %	01/01/18	01/01/19
<u>SOGEDO EXPLOITATION</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	19.040 €	19.500 €	2.4%	19.040 €	19.500 €
Consommation (m ³)	120	0.781 €	0.781 €	0.0%	93.720 €	93.720 €
<u>COLLECTIVITE</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	20.400 €	20.400 €	0.0%	20.400 €	20.400 €
Part Collectivité (m ³)	120	1.408 €	1.408 €	0.0%	168.960 €	168.960 €
<u>TIERS</u>						
Modernisation des réseaux de collecte (m3)	120	0.250 €	0.250 €	0.0%	30.000 €	30.000 €
TVA						
		10.00%	10.00%		33.2120 €	33.2580 €
MONTANT TTC DE LA FACTURE				0.1%	365.332 €	365.838 €
MONTANT TTC DU M³ HORS PRIME FIXE				0.0%	2.573 €	2.573 €
MONTANT TTC DU M³ AVEC PRIME FIXE				0.1%	3.044 €	3.049 €

V-2 Facturation 2018

Tous les ans, les abonnés reçoivent deux factures :

- une première en Mai et Juin correspondant à une estimation de leur consommation
- une seconde en Novembre et Décembre basée sur la relève des compteurs.

Les volumes facturés au cours de l'exercice sont les suivants :

Volumes Assainissement facturés internes	2017	2018	Evolution
TOTAL	1 338 252	1 348 075	0.73%

Volumes Importés

10 794 m3 de St Mariens mais comptabilisés dans les volumes facturés ci-dessus.

Volumes divers

Volumes des matières de vidange 5 890 M3 facturés sur la période de reversement.

Gestion des Abonnés	2017	2018	Evolution
Facturation :			
Nombre de factures émises :	29 454	30 614	3.94%
Relances :			
Nombre de relances simples :	6 096	5 544	-9.06%
Nombre de relances majorées :	2 646	2 691	1.70%
Contentieux en cours :			
Nombre :	908	1 899	109.14%
Montant (part fermière) en € :	37 046	84 661.80	128.53%
Charte solidarité :			
Nombre de dossiers présentés :	85	86	107.32%
Nombre de dossiers acceptés à la Commission départementale :	33	26	-21.21%
Montant en € :	2 386	1 347	-43.55%

V-3 Situation sur l'exercice 2018

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrer au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2017	2018
Nombre de factures émises au 31/12/N-1 :	29 454	30 614
Nombre de factures non soldées au 31/12/N :	756	844
Montant facturé l'année précédente (€)	4 437 994	4 302 432
Montant impayé au 31/12/N (€):	99 180	114 364

Exercice précédent	2017	2018	Evolution
Nombre de factures émises au 31/12/N-1 :	29 454	30 614	4%
Nombre de factures non soldées au 31/12/N :	756	844	12%
Montant facturé l'année précédente (€)	4 437 994	4 302 432	-3%
Montant impayé au 31/12/N (€):	99 180	114 364	15%
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :	2.23%	2.66%	19%

V-4 Ecrêtement et dégrèvement

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels sur la part fermière, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demandes de dégrèvement Assainissement	2017	2018
Nombre de dossiers traités :	7	8
Volume total dégrèvé (m3) :	2 436	5 505
Montant global du dégrèvement Sogedo (€) :	1 874.00 €	4 245.62 €

Demandes d'écritements Assainissement	2017	2018
Nombre de dossiers traités :	90	105
Volume total dégrèvé (m ³) :	35 877	32 087
Montant global du dégrèvement Sogedo (€) :	€27 618.00	€24 960.25

Dossiers traités avant le 31/12/18. Les en-cours concernant la facturation 2018 seront sur le CRT 2019.

V-5 Compte rendu financier 2018

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION

Année : 2018

Département : Département Gironde

Centre : Centre de Saint André de Cubzac (C60)

Contrat : S.I.A.E.P.A. du CUBZADAIS FRONSADAIS (C6080050)

En Euros

Libellé	2017	2018	Evolution 2017/2018
PRODUITS			
Exploitation du service	1 224 135	1 295 379	6%
Part fixe (abonnements)	257 908	263 066	
Part Consommations	966 227	1 032 313	
Eaux pluviales	0	0	
Collectivités et autres organismes publics	2 535 089	2 440 234	-4%
Travaux attribués à titre exclusif	164 918	200 031	21%
Recettes accessoires	111 916	120 669	8%
TOTAL DES PRODUITS	4 036 058	4 056 314	1%
CHARGES			
Salaires et Charges	371 602	398 918	7%
Exploitation	362 196	392 026	
Travaux	9 406	6 893	
Frais de Véhicule	24 980	30 639	23%
Exploitation	24 452	30 193	
Travaux	528	446	
Energie électrique	229 464	233 951	2%
Transfert et traitement eaux usées	0	0	
Produits de Traitement	66 815	64 893	-3%
Analyses	17 983	25 952	44%
Liaisons Télécommunication	14 281	29 049	103%
Entretiens et réparations des ouvrages de traitement	63 745	95 401	50%
Entretiens et réparations des Réseaux, Branchements,	8 454	13 186	56%
Travaux Facturables	133 845	180 797	35%
Hydrocurage	46 793	43 322	-7%
Traitement des boues	210 130	177 368	-16%
Amortissements du matériel d'exploitation et Immobilisations	24 291	23 806	-2%
Amortissements matériel SOGEDO	18 824	20 146	
Immobilisations incorporelles	5 467	3 660	
Dépenses au titre du renouvellement contractuel	78 021	58 957	-24%
Renouvellement Electromécanique	74 859	50 562	
Renouvellement Réseau	1 824	4 332	
Renouvellement Branchements	1 338	4 062	
Facturation, Encaissements, Contentieux	13 247	28 199	113%
Frais locaux d'exploitation	52 872	60 464	14%
Impôts et Contribution Economique Territoriale	25 400	33 489	32%
Contribution Economique Territoriale ouvrages	0	0	
Contribution Economique Territoriale bureaux	25 400	33 489	
Autres Impôts et taxes (Fonciers)	0	0	
Redevances et Participations Contractuelles	2 243	2 243	0%
Frais de Contrôle	0	0	
Autres Redevances (Occupation Domaine Public)	2 243	2 243	
Collectivités et autres organismes publics	2 535 089	2 440 234	-4%
Divers	0	371	
Contribution des services centraux et recherche	82 135	110 811	35%
TOTAL DES CHARGES	4 001 391	4 052 050	1%
RESULTAT AVANT IMPOT	34 667	4 264	-88%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	11 556	1 421	
RESULTAT	23 111	2 843	-88%

Dans un objectif de transparence entre SOGEDO et la collectivité, la ligne « Collectivités et autres organismes publics » est détaillée ci-après :

Collectivités et autres organismes publics	2017	2018
Collectivité - Part Fixe	279 453	0
Collectivité - Part Consommations	1 945 670	0
Redevance Modernisation des réseaux de collecte	309 966	0
Recettes liées aux Matières de Vidange - Part Collectivité	8 886	0
TOTAL	2 543 975	0
<i>Recettes liées aux Matières de Vidange - Part Sogedo</i>	68 912	0

VI – LES PROPOSITIONS D'EVOLUTION

STATIONS D'EPURATION

Afin d'améliorer le suivi et la gestion des ouvrages de collecte et de traitement, un état des lieux a été réalisé afin de proposer à la Collectivité les améliorations suivantes par site de traitement :

➔ STEP de Porto :

L'extension de la STEP de Porto est aujourd'hui en cours d'avancement. Il s'agit de la construction d'une station de 30 000 EH avec digestion des boues et mise en place d'une injection de biométhane.

➔ STEP de Peujard :

- La limite de capacité de la station est dépassée. La station va être détruite à termes et les eaux usées transférées sur la station d'épuration de Porto (horizon 2020).
Un poste de transfert des eaux sera construit avec un bassin d'étalement (2021).
En attendant ces évolutions et pour éviter de rejeter les eaux traitées dans le Riou-long, les eaux traitées seront rejetées dans la Dordogne. Les travaux prévus ont démarré en 2017 et se sont poursuivis en 2018.

➔ STEP de Cavignac :

- Le devenir de la station devra être étudié dès lors qu'une décision administrative sera prise avec la réalisation ou non d'une station d'épuration sur la commune de Saint Mariens.

RESEAU DE COLLECTE

Le réseau de collecte gravitaire traversant la Commune de Saint André de Cubzac présente des dysfonctionnements. Par temps de forts orages, certains tampons du Chemin de Labry se soulèvent en raison de la pression exercée par l'effluent en quantité trop importante arrivant à la STEP de Porto. Ces tampons présentent des zones de danger pour les habitants que nos services balisent à chaque fort orage.

Une étude sur le redimensionnement de ce réseau doit être engagée en parallèle de l'étude portée sur l'agrandissement de la STEP de Porto.

En 2016, l'étude diagnostic du réseau de collecte de la station de Porto a été engagée. Un certain nombre de travaux ont été proposés et ont été programmés à partir de 2018, par le Syndicat en fonction des priorités.

Certains postes de refoulement présentent des dysfonctionnements et nécessitent une intervention de la part de la Collectivité. Ces travaux sont reportés à 2019. Il s'agit de :

- ➔ PR Mayès à Cadillac-en-Fronsadais : Ce poste nouvellement intégré au patrimoine du Syndicat du Cubzadais Fronsadais est en mauvais état et ne permet pas la mise en place d'une télégestion pour une mise en exploitation convenable.
Il convient d'étudier son renouvellement.
- ➔ PR Carbonie à Aubie : La dalle de couverture du poste est à renouveler.

- ➔ **PR Lavoir à St Antoine** : Le poste du Lavoir est un nœud dans le fonctionnement du réseau du Syndicat. En parallèle de l'étude diagnostic du réseau d'assainissement, il devra être décidé du devenir de ce poste.

Il est à noter enfin que nos équipes rencontrent des difficultés pour intervenir en astreinte avec les engins sur le **poste maintenant en privé de L'Oiseau à Fronsac**. A terme, le poste devrait être déplacé pour une meilleure accessibilité.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Présentation du Compte Rendu Financier

Présentation du CRF

Le compte rendu financier ci-joint est établi en application des dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016 qui fait obligation au délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service délégué. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués et ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

A compter de l'exercice 2011, dans le but de mieux cerner la réalité économique de ses diverses DSP, Sogedo a décidé de modifier certaines des règles de reventilations des charges indirectes. La clé de reventilation par la « valeur ajoutée » remplace l'ancienne clé, dite « aux charges directes ». Afin d'intégrer, comme le prescrit la loi, l'ensemble des opérations de la délégation, les surtaxes collectivités sont également intégrées dans la présentation des comptes. L'impôt société, calculé de manière normative, apparaît également en clair.

Modalités d'établissement du CRF et composantes des rubriques

Le CRF regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

Les produits :

Exploitation du service :

Le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice. Il est fait, dans la mesure du possible, la différence entre le montant total des abonnements et le montant total des m3 vendus. Conformément à la réglementation des entreprises privées, ce montant comprend une part de provision afin d'ajuster le chiffre d'affaires sur une année calendaire.

Vente d'eau en gros :

Recettes de l'exploitant provenant des ventes d'eau en gros à des collectivités voisines. Des conventions spécifiques régissent les modalités de facturations.

Collectivités et autres organismes publics :

Le montant total, hors tva, des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante ainsi que les produits collectés pour le compte des organismes publics (Il s'agit essentiellement de la redevance prélèvement et de la taxe pollution destinées au financement des Agences de l'Eau ou bien de la redevance pour les VNF).

Travaux exclusifs :

Montant total HT des travaux facturés réalisés par le centre d'exploitation dans le cadre du contrat, en application du bordereau des prix travaux. Il s'agit essentiellement de la création des branchements neufs et de leurs modifications.

Produits accessoires :

Montants facturés conformément aux dispositions du contrat de délégation aux abonnés du service. Il s'agit essentiellement des frais d'accès au service, de relances et d'impayés et autres prestations.

Les charges :

Il s'agit de l'ensemble des charges du service délégué. Elles sont composées de charges directes imputées directement au contrat et de charges indirectes réparties en fonction de différentes règles spécifiques : Pour la majorité des charges indirectes, au prorata de la valeur ajoutée pour les frais d'exploitation des centres locaux et les frais de structure générale de l'entreprise et selon d'autres règles pour les frais de véhicules, et les frais de facturation.

Salaires et charges :

Coût de la rémunération des agents Sogedo, incluant les salaires et charges sociales, frais de déplacement et de formation professionnelle. Un dispositif de gestion des interventions permet une imputation au plus juste des agents en fonction des interventions et en fonction de chaque contrat.

Ce poste comprend également les frais de personnel d'encadrement, de personnel technique et administratif extérieurs au centre mais qui interviennent sur le contrat.

Frais de Véhicule :

Composé du coût d'amortissement des véhicules, du carburant, des frais d'entretien, réparations et d'assurances, ces frais sont ventilés sur le contrat proportionnellement au nombre d'heures du personnel d'exploitation imputé au contrat. Ce poste subit d'importantes fluctuations compte tenu de la volatilité du prix des carburants, de la hausse constante du coût des réparations et des assurances.

Energie électrique :

Cette rubrique comprend le coût des contrats d'énergie électrique et la consommation. Chaque contrat EDF est imputé individuellement au contrat grâce une base de données. Cet outil permet un suivi rigoureux des puissances souscrites utilisées et des consommations. Chaque année des ajustements de puissance sont réalisés afin d'optimiser au mieux ce poste de charge important. Ces optimisations permettent de limiter en partie seulement, la hausse constante et importante du coût de l'énergie constaté ces dernières années.

Achats d'eau en gros :

Cette rubrique comprend le coût réel des achats d'eau en gros nécessaire aux besoins du service.

Produits de traitement :

Il s'agit des coûts exclusifs des produits entrant dans les processus de production d'eau potable. Ce poste comprend également les charges induites par la location des bouteilles de chlore et autres contenants consignés.

Analyses :

Coût annuel des analyses d'eau réalisées dans le cadre des programmes suivants :

- Programme d'analyse réglementaire réalisé par les services de la DDASS. Les factures étant envoyées et prises en charge par l'exploitant.
- Programme d'analyse d'autocontrôle, réalisé par et à l'initiative du délégataire.

Liaisons télécommunications :

Ce poste comprend les frais des lignes téléphoniques nécessaires à la gestion des ouvrages et de la télésurveillance. On y retrouve le cout des lignes téléphoniques traditionnelles, les lignes spécialisées et des lignes GSM.

Entretien des ouvrages de production :

Ensemble des charges liées à l'entretien des ouvrages de production comprenant les éléments suivants : Petites fournitures d'entretien (graisses, huiles, petits consommables), le coût des locations d'engin, de l'entretien des espaces verts, les vérifications réglementaires (contrôles normatifs : électriques, anti-bélier, extincteur, équipements de levages) le contrôle et le remplacement des petits équipements de traitements (sonde de mesures, petites fournitures chloration), consommables pour l'entretien des réservoirs etc..

Entretien et réparations des réseaux et branchements :

Ce poste de charge comprend les éléments suivants :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassment, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : pièces de réparations, canalisations, vannes, équipements hydrauliques et de régulations et consommables divers
- La location de matériel de chantier,

Le service achats de Sogedo optimise de façon permanente les coûts des fournitures et de la sous-traitance, malgré la hausse constante des matières premières. Cette optimisation fait bénéficier à chaque collectivité de l'effet de masse de l'entreprise.

Travaux facturables :

Comprend les éléments nécessaires à la réalisation des travaux neufs exclusifs suivants :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassment, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : canalisations, vannes, équipements hydrauliques, pièces pour les branchements, regard, compteurs neufs...
- La location de matériel de chantier,

Amortissements du matériel d'exploitation et immobilisation :

Sont regroupés dans cette rubrique :

- L'ensemble des amortissements des équipements propriété de Sogedo qui sont utilisés localement pour l'exécution du contrat. On y retrouve l'amortissement des matériels de chantier, outillages mais également du matériel de bureau de l'agence locale (mobilier, équipement, matériel informatique et télécommunication).
- Une quote-part des immobilisations des équipements des services généraux de Sogedo sont reventilées grâce à la clé de la valeur ajoutée.
- L'amortissement du parc compteurs, lorsque Sogedo en est propriétaire, se retrouve dans ce compte. Il n'y a pas de charge d'amortissement des compteurs lorsque ceux -ci sont propriété de la collectivité.

- L'amortissement des équipements financés sur les ouvrages par Sogedo dans le cadre des obligations du contrat. Ces équipements sont considérés comme des biens de retour et ils sont amortis sur la durée restante du contrat.

Dépenses au titre du renouvellement contractuel :

Ce paragraphe regroupe l'ensemble des charges liées au renouvellement des ouvrages. Il existe trois notions de gestion du renouvellement. Les règles sont fixées dans le contrat de délégation. Pour un même contrat, il peut y avoir plusieurs règles de gestion du renouvellement en simultané et suivant la nature des équipements.

- **Garantie de renouvellement :** Le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service.
- **Programme de renouvellement :** Il s'agit des engagements pris contractuellement par le délégataire sur un programme défini dans le compte d'exploitation. Les opérations font souvent l'objet d'un lissage sur la durée du contrat. S'agissant d'un engagement ferme, le délégataire est tenu de réaliser ces travaux avant la fin du contrat sous peine de compensation financière en fin de contrat.
- **Compte de renouvellement :** Une dotation annuelle est calculée selon les règles définies au contrat de délégation. Ce montant est versé au crédit d'un compte et l'ensemble des opérations de renouvellement vient s'inscrire au débit de celui-ci. Un décompte contractuel est réalisé chaque année afin de suivre la bonne tenue et respect des engagements du délégataire. Il est porté annuellement le montant de la dotation annuelle dans le compte rendu financier.

Dans un objectif de lisibilité, nous avons détaillé le renouvellement selon 4 rubriques : renouvellement électromécanique, réseau, branchements et compteurs.

Facturation, encaissement et contentieux :

Ce poste de charges regroupe les dépenses des services de facturation de Sogedo : préparation, traitement et impression des factures, 1^{er} relance, 2^{ème} relance (y compris les frais d'entretien des équipements informatiques, d'impression, de mise sous pli), frais d'affranchissement et d'expédition, frais du service de recouvrement et de la gestion des contentieux. L'ensemble de ces charges est réparti sur chaque contrat proportionnellement au nombre d'abonnés du contrat.

Frais locaux d'exploitation :

Il s'agit de l'ensemble des frais de l'agence locale de rattachement : location, entretien du bâtiment, entretien du matériel informatique et téléphonique, lignes téléphoniques et informatiques dédiées, et toutes autres charges des bâtiments nécessaires à son fonctionnement et à l'accueil des usagers. L'ensemble de ces charges est réparti sur l'ensemble des contrats de délégations rattachés à l'agence locale.

Impôts et taxe professionnelle :

Cette rubrique comprend les éléments suivants :

- La taxe professionnelle inhérente à l'ensemble des ouvrages exploités. Il s'agit d'une charge directe propre à chaque contrat. Cette taxe s'intitule Cotisation Foncière des Entreprises depuis la dernière réforme réglementaire. Seules les entreprises privées sont soumises à cette taxe.
- La taxe professionnelle : quote part répartie selon la clé de répartition de la valeur ajoutée de la taxe professionnelle inhérente à l'entreprise Sogedo. Elle s'intitule Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.
- Impôts fonciers divers à la charge du délégataire.

Redevances et participations contractuelles :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants :

- Frais de contrôle contractuel du service, lorsque la charge en incombe au délégataire.
- Autres redevances : essentiellement le montant des redevances d'occupations des domaines publics quand celles-ci sont à la charge du délégataire (redevances, départementales, SNCF, VNF, Autoroutes etc..).

Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants :

- Redevance prélèvement et pollution reversées à l'agence de l'eau.
- Redevance reversées à VNF.
- Reversement des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante (surtaxes).

Dans un but de simplification, et compte tenu de périodes de reversement, le montant de ces charges est strictement égal au montant des recettes collectées pendant l'exercice civil.

Divers :

Ce poste, utilisé exceptionnellement est spécifique à certains contrats de délégation et peut comporter les charges suivantes :

- Remboursement d'emprunt souscrit par la collectivité et transféré dans le cadre du contrat au délégataire.
- Annuité du fond de travaux concessif dans le cadre de contrat de concession.
- Dotation « exceptionnelle » spécifique à certains contrats de délégation.

Contribution des services centraux et recherche :

Il s'agit d'une quote-part de l'ensemble des charges de structures générales de la société Sogedo dont les charges n'ont pu être imputées directement au contrat. Il s'agit essentiellement des services supports tels les services du personnel, comptabilité, achats, assurances, commerciaux, communication, sécurité, informatique et de direction. La répartition de ces charges est effectuée grâce à la clé de répartition dite à la valeur ajoutée sur l'ensemble des contrats de délégation de Sogedo.

Impôts sur les sociétés :

Il s'agit du montant de l'impôt sur les sociétés acquitté par Sogedo. Le calcul est normatif et basé sur le montant actuel d'imposition des entreprises de 33 %.

ANNEXE 2 : Recherche d'eaux claires parasites

➤ Réseau d'assainissement de la station de PORTO :

Date	Lieu	Type de contrôle	Résultats
7 Mai 2018	St André de Cubzac	ITV	Racines R5-R6 Infiltrations R9-R10 et R13-R14 Joint d'étanchéité R19-R20

➤ Réseau d'assainissement de la station de PEUJARD :

Date	Lieu	Type de contrôle	Résultats
1 ^{er} Mars 2018	Cézac Peujard La Lande de Fronsac	ITV	433 ml inspectés Pb de racines sur tronçons R10-R11

➤ Réseaux d'assainissement de la station de PERISSAC

Date	Lieu	Type de contrôle	Résultats
25 Janv 2018	Secteurs PR Abattoirs PR Rte de Vérac et PR Mairie	ITV	5 arrivées eaux claires
	Contrôle de 171 branchements		

ANNEXE 3 : Liste des dégrèvements et des écrêtements

ECRETEMENTS

Conformément à la RGPD, nous ne sommes pas en droit de vous transmettre le nom des abonnés.

Commune	Volume (m3)	Montant SOGEDO (€)
ASQUES	93	71.61
CADILLAC EN FRONSADAIS	207	161.66
CADILLAC EN FRONSADAIS	108	84.34
CADILLAC EN FRONSADAIS	57	44.51
CADILLAC EN FRONSADAIS	138	106.26
CADILLAC EN FRONSADAIS	151	117.93
CADILLAC EN FRONSADAIS	208	162.44
CAVIGNAC	181	141.36
CAVIGNAC	162	124.74
CAVIGNAC	189	147.6
CEZAC	33	25.41
CUBNEZAIS	239	186.65
CUBNEZAIS	125	96.25
CUBNEZAIS	96	74.97
CUBNEZAIS	321	247.17
CUBNEZAIS	115	89.81
CUBZAC LES PONTS	279	217.89
CUBZAC LES PONTS	1535	1198.83
CUBZAC LES PONTS	30	23.43
CUBZAC LES PONTS	123	94.71
CUBZAC LES PONTS	3093	2415.63
CUBZAC LES PONTS	149	116.36
CUBZAC LES PONTS	394	307.71
CUBZAC LES PONTS	1632	1274.59
CUBZAC LES PONTS	169	131.98
CUBZAC LES PONTS	486	379.56
CUBZAC LES PONTS	312	243.67
FRONSAC	473	369.41
FRONSAC	104	80.08
FRONSAC	289	225.7
FRONSAC	16	12.49
FRONSAC	76	59.35
FRONSAC	128	99.96
GALGON	812	634.17
GALGON	30	23.43
GALGON	381	297.56
GALGON	185	144.48
GALGON	108	83.16
GALGON	122	95.28

GALGON	35	27.33
LA LANDE DE FRONSAC	534	411.18
LA LANDE DE FRONSAC	60	46.2
LA LANDE DE FRONSAC	81	62.37
LA LANDE DE FRONSAC	26	20.3
LA LANDE DE FRONSAC	558	429.66
LA RIVIERE	30	23.1
LA RIVIERE	277	213.29
PERISSAC	513	395.01
PERISSAC	127	97.79
PEUJARD	50	39.05
PEUJARD	302	235.86
PEUJARD	88	68.72
PEUJARD	31	24.21
PEUJARD	247	190.19
PEUJARD	42	32.8
ST ANDRE DE CUBZAC	119	92.93
ST ANDRE DE CUBZAC	14	10.93
ST ANDRE DE CUBZAC	203	156.31
ST ANDRE DE CUBZAC	117	91.37
ST ANDRE DE CUBZAC	35	26.95
ST ANDRE DE CUBZAC	170	130.9
ST ANDRE DE CUBZAC	13	10.01
ST ANDRE DE CUBZAC	116	90.59
ST ANDRE DE CUBZAC	177	138.23
ST ANDRE DE CUBZAC	58	44.66
ST ANDRE DE CUBZAC	199	153.23
ST ANDRE DE CUBZAC	119	91.63
ST ANDRE DE CUBZAC	86	66.22
ST ANDRE DE CUBZAC	44	33.88
ST ANDRE DE CUBZAC	135	103.95
ST ANDRE DE CUBZAC	169	130.13
ST ANDRE DE CUBZAC	62	47.74
ST ANDRE DE CUBZAC	78	60.91
ST ANTOINE	501	391.28
ST GERMAIN LA RIVIERE	539	420.95
ST GERVAIS	17	13.27
ST GERVAIS	17	13.27
ST GERVAIS	36	28.11
ST GERVAIS	220	171.82
ST ROMAIN LA VIRVEE	993	764.61
ST ROMAIN LA VIRVEE	6	4.68
ST ROMAIN LA VIRVEE	361	281.94
ST ROMAIN LA VIRVEE	85	65.45
ST ROMAIN LA VIRVEE	360	281.16
SALIGNAC	147	114.8
SALIGNAC	69	53.13

SALIGNAC	3127	2442.18
SALIGNAC	2076	1598.52
VERAC	118	90.86
VIRSAC	15	11.71
VIRSAC	58	44.66
VIRSAC	17	13.09
VIRSAC	152	117.04
VIRSAC	29	22.64
VIRSAC	266	204.82
VIRSAC	232	178.64
VIRSAC	41	31.57
PRIGNAC ET MARCAMPS	243	189.78
PRIGNAC ET MARCAMPS	16	12.49
PRIGNAC ET MARCAMPS	126	98.4
PRIGNAC ET MARCAMPS	671	524.05
PRIGNAC ET MARCAMPS	39	30.45
PRIGNAC ET MARCAMPS	2543	1986.08
PRIGNAC ET MARCAMPS	365	285.06
PRIGNAC ET MARCAMPS	338	263.97

DEGREVEMENTS

Commune	Volume (m3)	Montant SOGEDO (€)
CUBZAC LES PONTS	420	323.40
PERISSAC	934	719.18
PERISSAC	465	357.12
ST ANDRE DE CUBZAC	231	177.87
ST ANDRE DE CUBZAC	250	192.50
ST GERVAIS	2447	1884.19
SALIGNAC	58	44.66
PRIGNAC ET MARCAMPS	700	546.70

ANNEXE 4 : Certification ISO 9001



BUREAU VERITAS
Certification



BUREAU VERITAS
1828

SOCIETE DE GERANCE ET DE DISTRIBUTION D'EAU
SOGEDO

Il s'agit d'un certificat multi-site, le détail des sites est énuméré dans l'annexe de ce certificat

4 PLACE DES JACOBINS
69291 LYON CEDEX 02 - FRANCE

Bureau Veritas Certification France certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

ISO 9001:2015

Domaine d'activité

**MANAGEMENT ET DIRECTION GENERALE, SERVICES SUPPORTS
GENERAUX POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES
EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.**

**PRODUCTION D'EAU POTABLE ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS
DE GALAT ET DE LESPINASSOLE.**

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES DE L'EST DIJONNAIS.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES
DU CUBZADAIS-FRONSADAIS.**

Date d'entrée en vigueur : 13 juillet 2018

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : 12 juillet 2021

Date originale de certification : 01 octobre 2010

Certificat n° : FR048873-1

Affaire n° : 7148868

Date : 17 juillet 2018



Jacques Meillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaume - 92048 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.





cofrac
CERTIFICATION
DE SYSTEMES
DE MANAGEMENT
ACCREDITATION
ISO 9001
L'Etat des lieux et
parties intéressées
sur www.cofrac.fr

ANNEXE 5 : Bilan autosurveillance de la STEP de PORTO

GESTION

MAINTENANCE

SERVICES



STEP DE PORTO

BILAN ANNUEL

sur le système d'assainissement

(système de collecte et système de traitement)

Année 2018

- A – Informations générales

A.1 – Identification et description succincte

Agglomération d'assainissement		Code Sandre :		
Nom :	PORTO			
Taille en EH (= CBPO) :	14 000			
Système de collecte		Code Sandre :		
Nom :	PORTO			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> Unitaire	<input checked="" type="checkbox"/> Séparatif	... % Unitaire 100 % Séparatif	
Industries raccordées :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Exploitant :	SOGEDO			
Personne à contacter :	Jean-Loup Lescure / 05 57 94 01 70 / jlescure@sogedo.fr			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre : 0533366V005		
Nom :	SOGEDO			
Lieu d'implantation :	Cubzac Les Ponts 33143 / Chemin de Labry, 33240 Cubzac Les Ponts			
Date de mise en eau :	2007			
Maître d'ouvrage :	SIAEPA du Cubzadais Fronsadais			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO ₅	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Equivalent habitants
	Temps sec	840	2200	14000
Débit de référence :	2200m ³ /j			
Charge entrante : (année 2018)	En kg/j DBO ₅ :	878	En EH :	14633
File EAU :	Type de traitement :	Biologique		
	Filières de traitement :	Boues activées en aération prolongée		
File BOUE :	Type de traitement :	Déshydratation mécanique		
	Filières de traitement :	Silo, Centrifugeuse, compostage		
Exploitant :	SOGEDO			
Personne à contacter :	Jean-Loup Lescure / 05 57 94 01 70 / jlescure@sogedo.fr			
Milieu récepteur		Code Sandre :		
Nom :	La Dordogne			
Masse d'eau :				
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Rejet superficiel	Cours d'eau		
	<input type="checkbox"/> Rejet souterrain			

Débit d'étiage :

A.2 – Etudes générales et documents administratifs relatifs au système de collecte

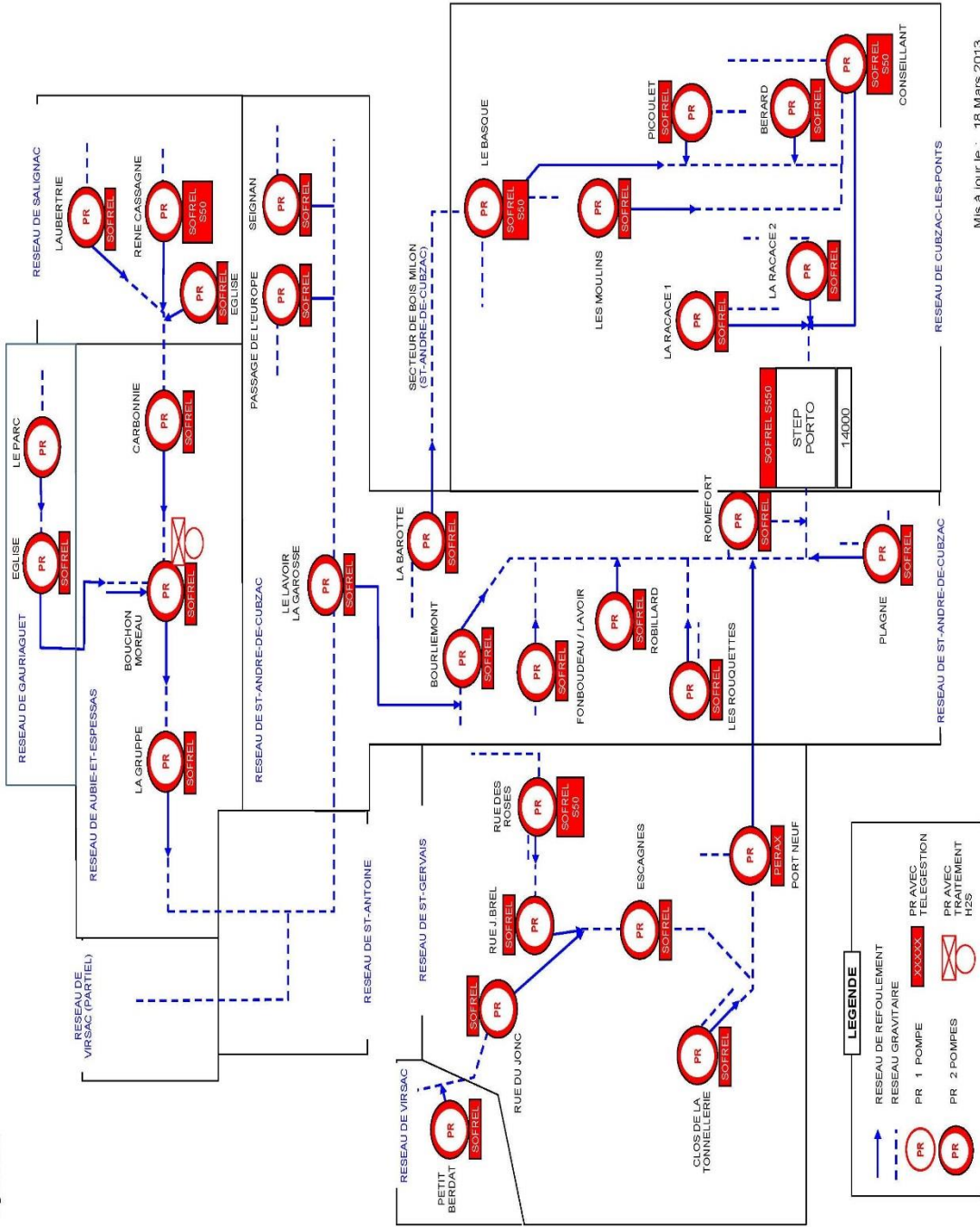
Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées (EU)	Date du zonage Eaux Pluviales (EP)	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Marsas	-	2016	-	-	-
Gauriaguet	-	2016	-	-	-
Aubie	-	2016	-	-	-
Virsac	-	2016	-	-	-
Saint Antoine	-	2016	-	-	-
Salignac	2016	2016	-	-	-
Saint André de Cubzac	-	2016	-	-	-
Saint Gervais	-	2016	-	-	-
Cubzac Les Ponts	-	2016	-	-	-

- B -
BILAN ANNUEL
sur le système de collecte

SYNOPTIQUE DU RESEAU

C60/8001-50

SIBEGA DU CUBZACAIS FRONSADAIS
SYNOPTIQUE DU RESEAU ASST DE LA STEP DE PORTO



Mis à jour le : 18 Mars 2013

B.1 – Les raccordements

B.1.1 – Les raccordements domestiques :

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Nombre total de branchements
Marsas	33272	169
Gauriaguet	33183	263
Val de Virvée	33018	662
Virzac	33553	308
Saint André de Cubzac	33366	4443
Saint Gervais	33415	589
Cubzac les Ponts	33143	926
Total		7360

B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements.

Nom de l'établissement	Activités	Modalité de raccordement (1)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Cusenier	Vinification	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	100m ³ /j 240kg/j de DCO	X oui <input type="checkbox"/> non	21/12/2009

- (1) « néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.
 « auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.
 « conv » : Convention de déversement signée.

B.2 – Les travaux réalisés sur le système de collecte

En 2018, un renforcement du réseau de collecte a été réalisé en vue de la future extension et de la réception des effluents de la station de Peujard.

Ces travaux ont eu lieu chemin de Labry, et continuent en 2019 sur le chemin de Terrefort et le chemin de la barrière.

B.3 – Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Lieu	Type de contrôle	Résultats
Rue Picoulet + Hauts de Dordogne à Cubzac	ITV	Présence de racines + anneau d'étanchéité rompu et pénétrant
Rue 19 Mars à St André	ITV	Raccordement défectueux

B.4 – L'entretien du système de collecte

B.4.1 – Récapitulatif des opérations d'entretien :

Linéaire cumulé en m	
Opération de désobstruction	395
Opération de curage	9973
Débordements chez les usagers	0

	Nombre	Nombre de curages	Nombre de débordements en trop plein
Postes de relevages	40	80	2

Deux débordements suite à des épisodes pluvieux ont été observés sur le poste du Lavoir St Antoine au cours de l'année 2018.

B.4.2 – Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité brute en masse ou volume (préciser l'unité)	Destination(s) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Matières de curage	49 m3	Step de Porto

B.7– Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte

Le réseau reste sensible aux eaux claires parasites.

Des travaux de renforcement de réseau ont débuté en 2018 et vont se poursuivre en 2019, l'objectif étant de préparer le réseau à des débits futurs plus importants (extension, effluents de la station de Peujard).

- C -

**BILAN ANNUEL
sur le système de traitement**

LA STATION

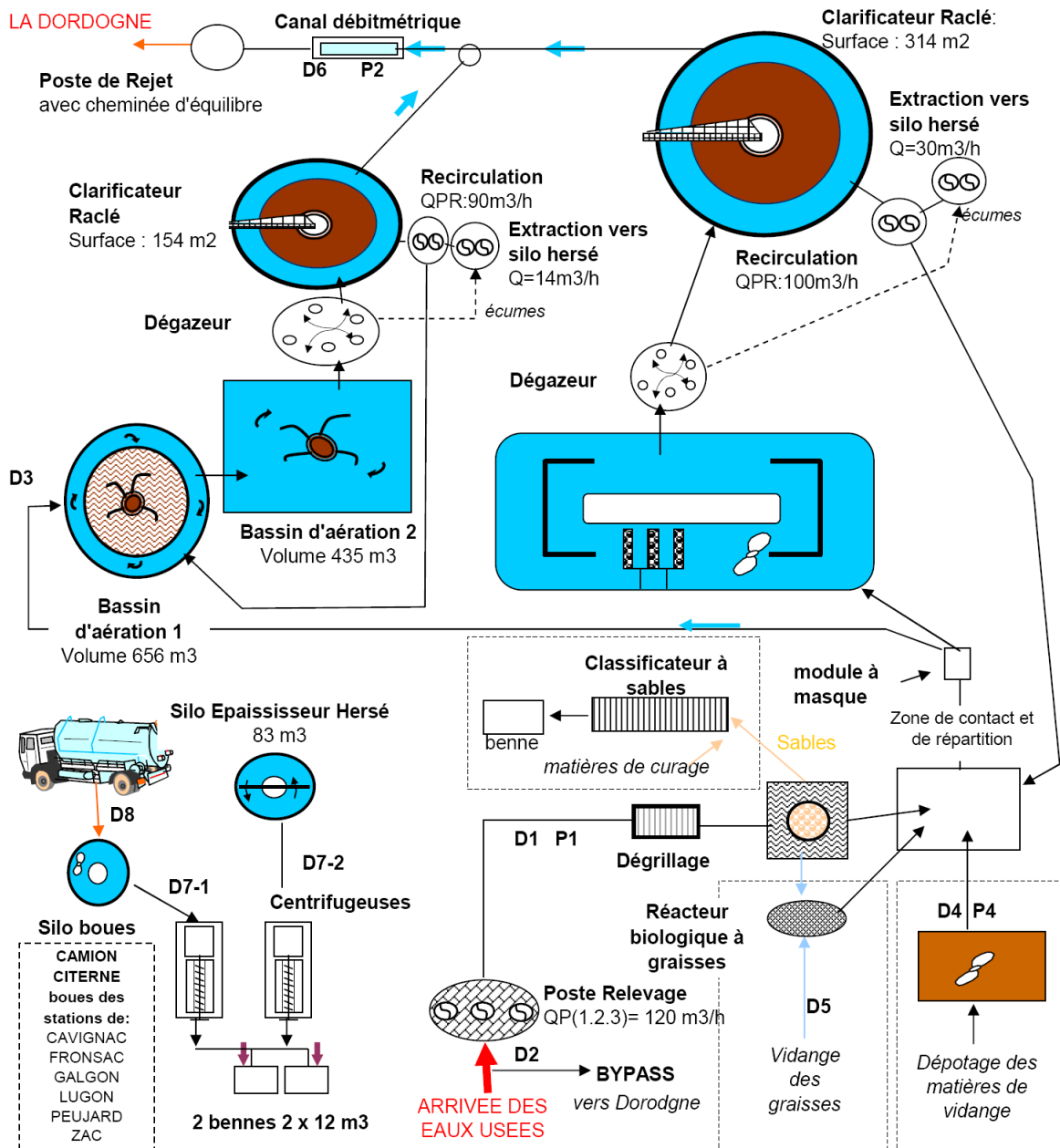
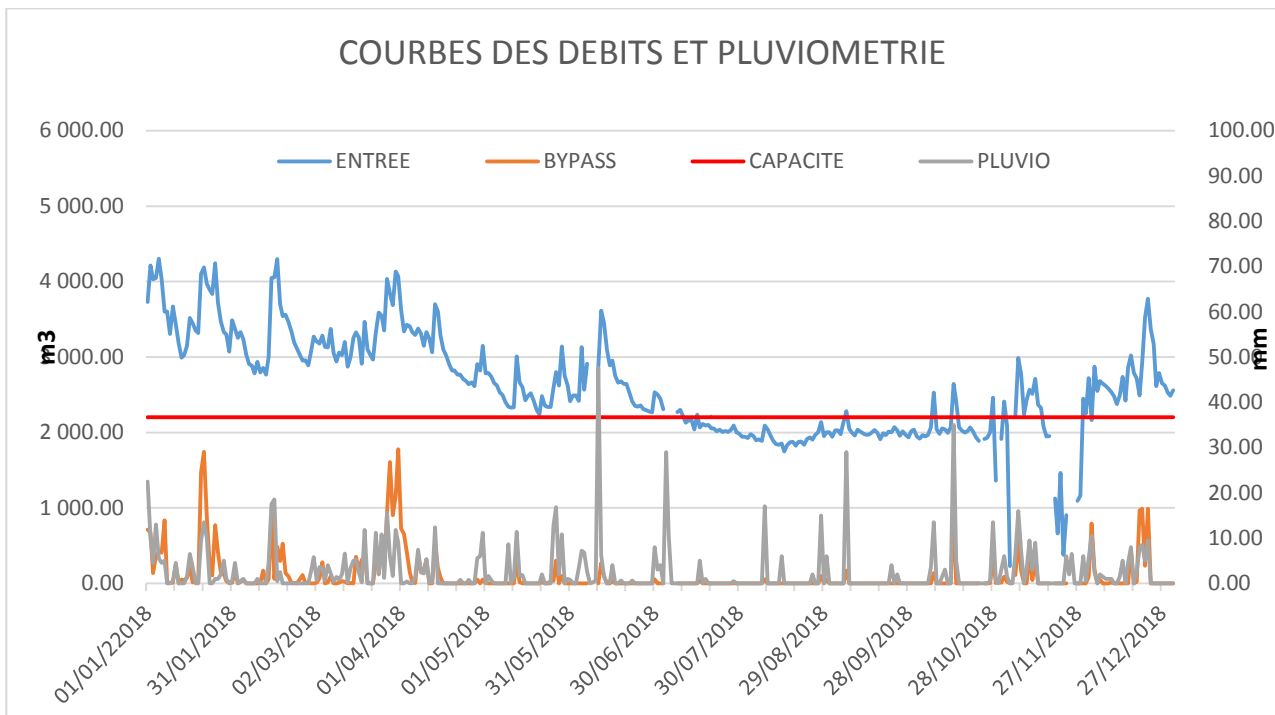


Tableau récapitulatif des points de surveillance :

Numéro des points de mesure	Code SANDRE	Nom	Commentaire
1	A3	Entrée station	Débitmètre électromagnétique et préleveur
2	A4	Sortie station	Débitmètre sonde ultrason et préleveur
3	A2	Bypass	Débitmètre électromagnétique
4	A7	Matières de vidange	Débitmètre électromagnétique
5	A7	Graisses	Débitmètre électromagnétique
6	A6	Boues avant traitement	Entrée fosse à boues
7	A6	Boues avant traitement	Entrée centrifugeuse 1
8	A6	Boues avant traitement	Entrée centrifugeuse 2

C.1 – Bilan sur les volumes d'eau

C.1.1 – Volume entrant dans le système de traitement



Totalisateur mensuel							
Mois	Pluviométrie mensuelle mm	Volume Bypass en m3	Volume d'eau brute en m3	Volume d'eau traitée en m3	Ecart (EB-ET)/EB en %	Moyenne journalière EB m3/j	Taux de remplissage moyen EB journalier %
janvier	125	10174	112 527	122 377	-9%	3630	165%
février	53	3143.75	90 366	99 838	-10%	3227	147%
mars	129	9208.75	102 617	111 380	-9%	3310	150%
avril	56	3905	92 836	99 463	-7%	3095	141%
mai	73	779.25	79 137	85 318	-8%	2553	116%
juin	89.4	456.25	71 909	78 496	-9%	2397	109%
juillet	53	43.75	57 389	62 229	-8%	1851	84%
août	46	198.75	59 573	63 261	-6%	1922	87%
septembre	35	170	60 304	64 330	-7%	2010	91%
octobre	79	1468.75	59164	63 882	-8%	1909	87%
novembre	83	1702.5	47 305	53 849	-14%	1577	72%
décembre	78	4761.25	84 744	92 268	-9%	2734	124%
TOTAL	899	36 012	917 871	996 691	9%	2515	114%

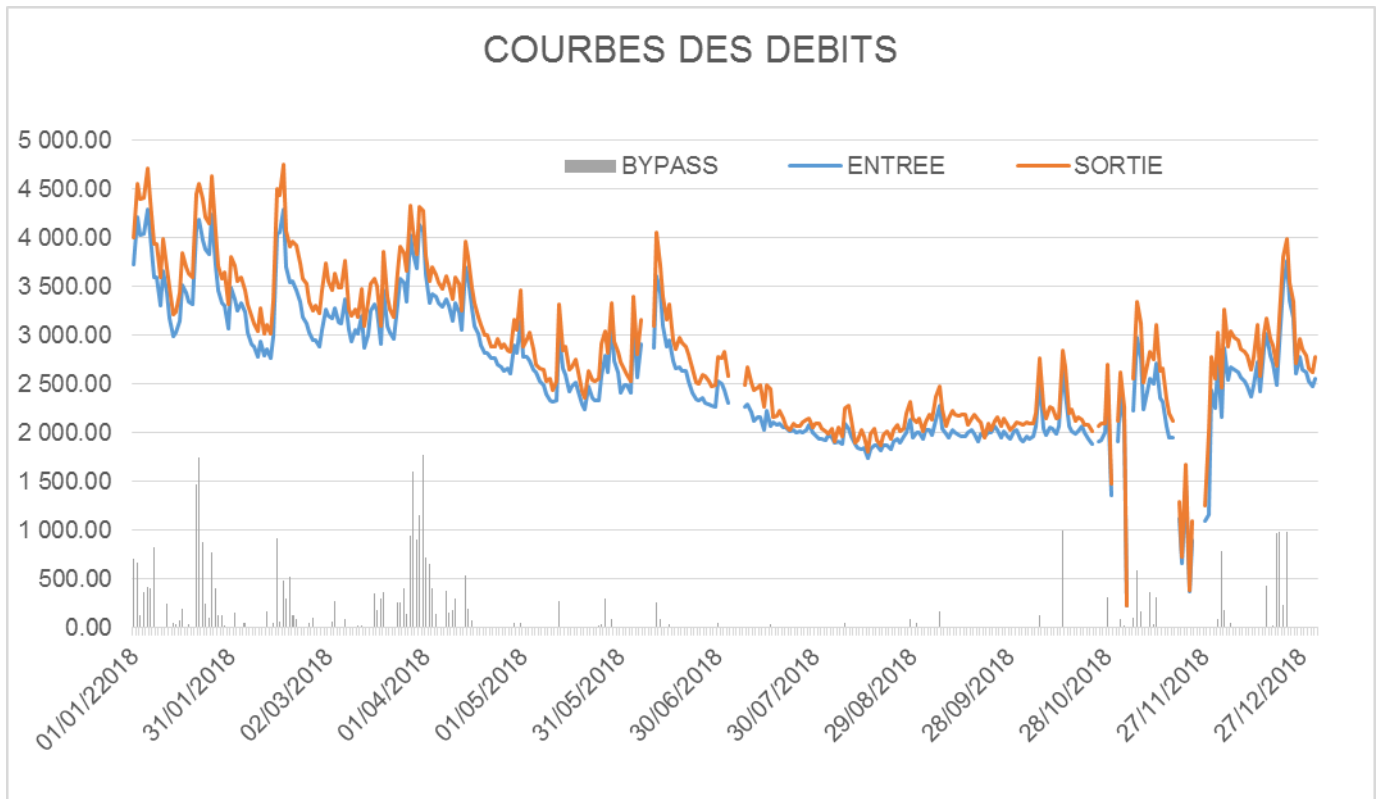
Tableau de synthèse des données

Nombre de mesures dans l'année	351 j	96%
Débit de référence	2200 m3/j	
Nombre de mesures au dessus du débit de référence	234	
Percentile 95	3087 m3/j	140%

Volume moyen journalier	2515 m3/j	16765 EH
Nombre d'abonnés	7360	16192 EH

Le volume journalier moyen correspond à une charge polluante d'environ 16765 Equivalents Habitants. Ceci paraît cohérent compte tenu du nombre d'abonnés raccordés (7360 abonnés x 2.2 hab/ab = 16192 hab + Cusenier).

C.1.2 – Volumes entrant et sortant de la station de traitement des eaux usées



Une surestimation des débits de sortie existe lorsque les débits d'entrée deviennent trop importants puisque des turbulences empêchent une mesure fiable dans le canal de sortie.

C.1.3 – Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Année	Pluviométrie mm	Volume entrée en m3	Volume bypass en m3	nombre de jours de bypass	% de bypass par rapport volume entrée	Volume sortie en m3
2013	1 505	805 145	26 049	93	3.24%	815 657
2014	1 745	832 045	37 268	98	4.48%	892 739
2015	963	737 323	5 270	101	0.71%	830 112
2016	956	858 435	31 419	83	3.66%	967 645
2017	706	775 952	11 093	45	1.43%	850 844
2018	899	917 871	36 012	140	3.92%	996 691

En moyenne sur 6 ans, le bypass correspond à 2.9% du volume entrant.

C.2 – Bilan sur la pollution traitée et rejetée

C.2.1 – Evolutions des charges entrantes totales annuelles :

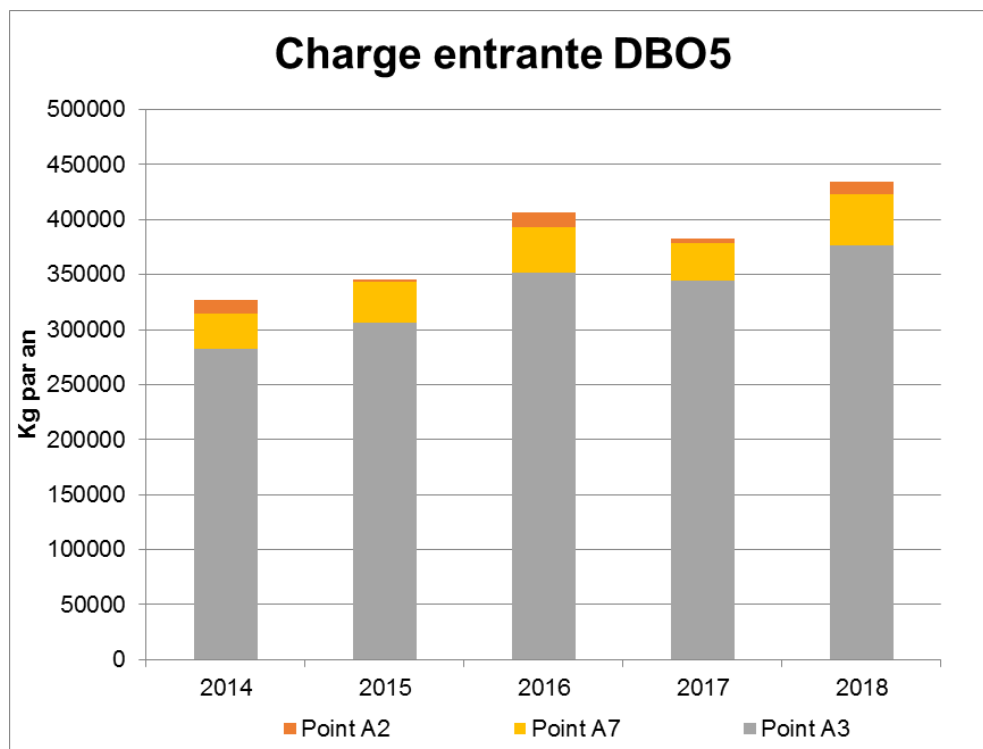
Récapitulatif des charges entrantes en entrée de station

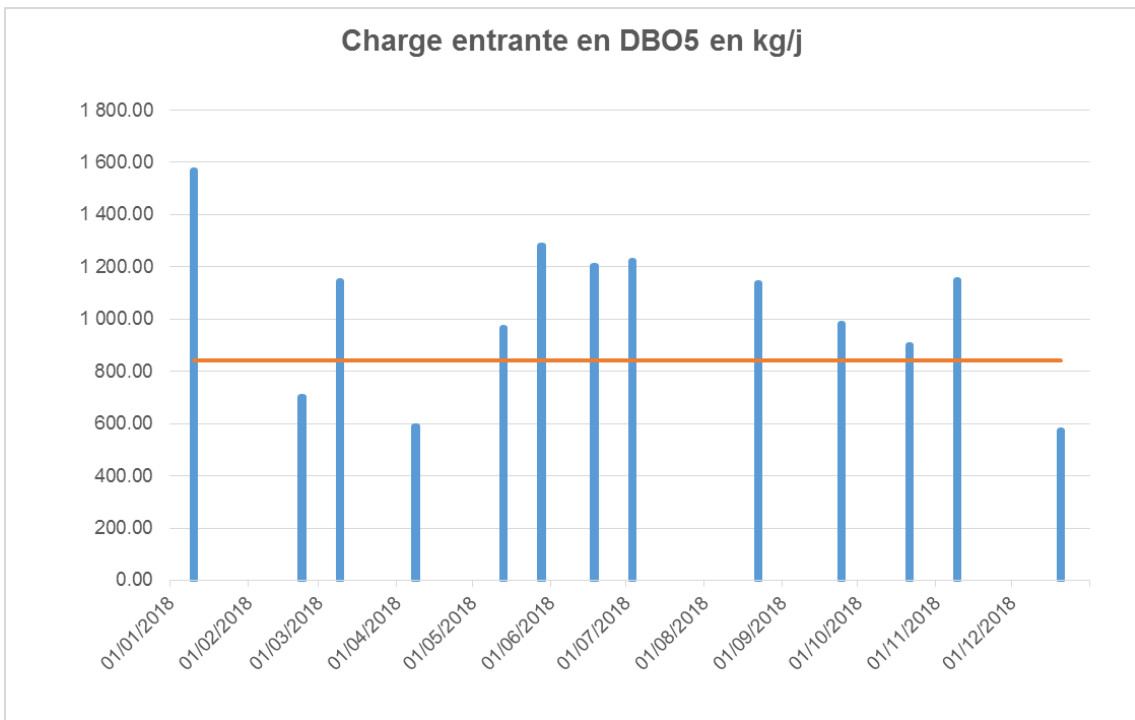
14 000 EqH	DCO en kg/j	DBO5 en kg/j	MES en kg/j	NTK en kg/j	Pt en kg/j	DCO/DBO
Nominal	1932	840	1270	210	56	
2014	2290	775	1130	179	20	2.95
2015	2318	839	1135	192	24	2.76
2016	2817	965	1178	210	24	2.92
2017	2035	945	872	217	27	2.15
2018	2873	1032	1435	247	27	2.78
Moyenne	2467	911	1150	209	24.31	
% nominal	128%	108%	91%	99%	43%	2.71

Abonnés	7360				
théorique	1943	972	1457	243	65
% collecte	127%	94%	79%	86%	38%

On note que l'effluent est moyennement biodégradable (rapport de 2.71).

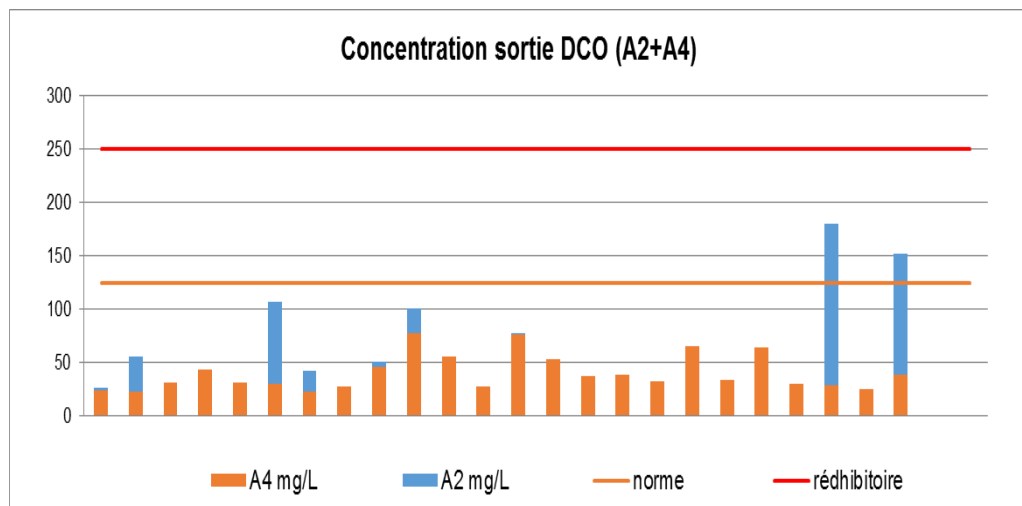
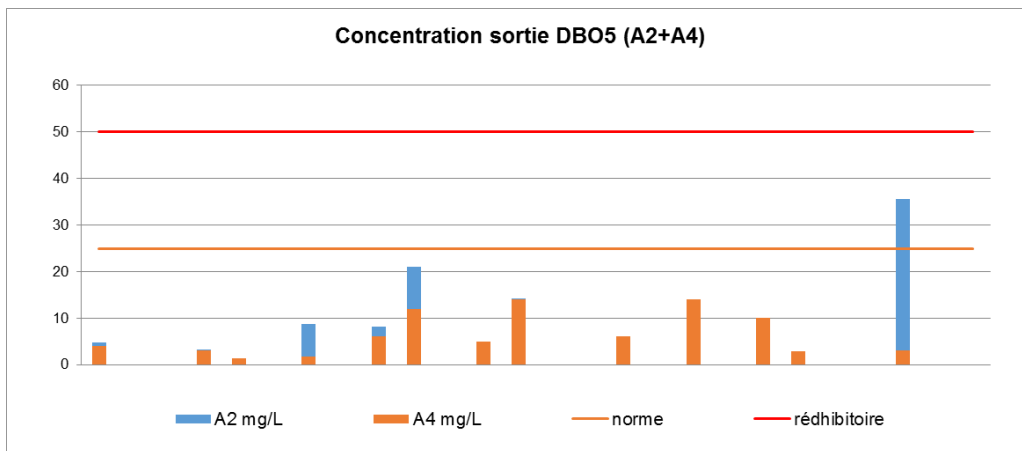
C.2.2 – La pollution entrant dans le système de traitement :

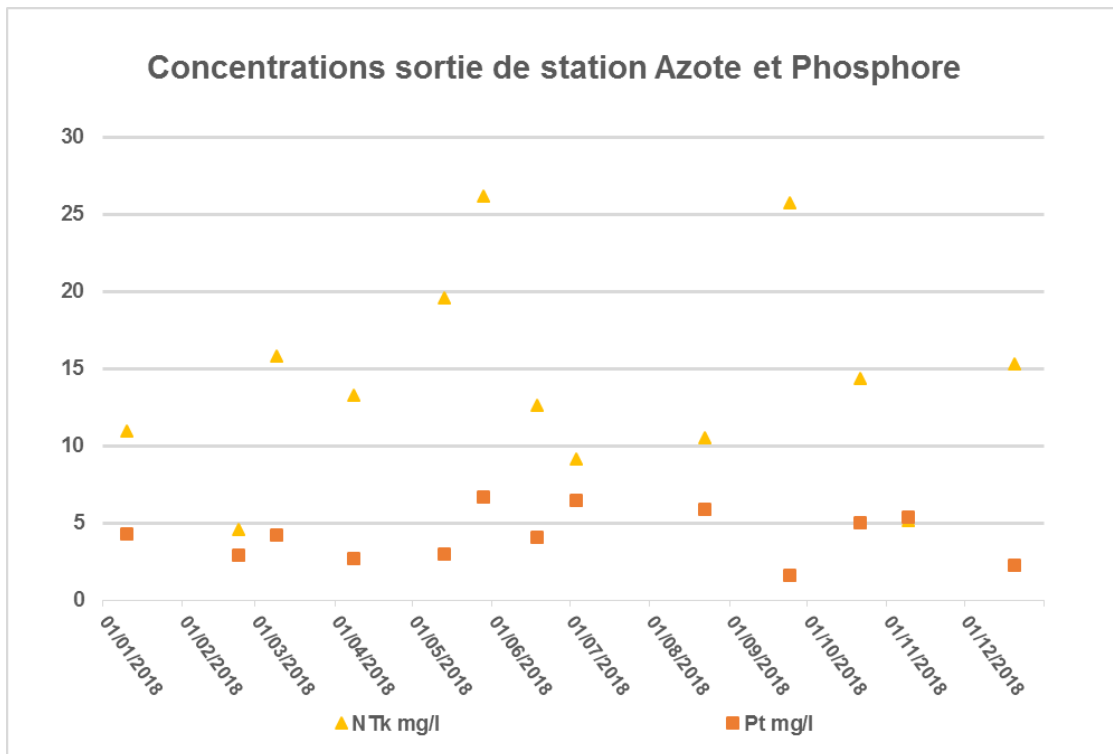
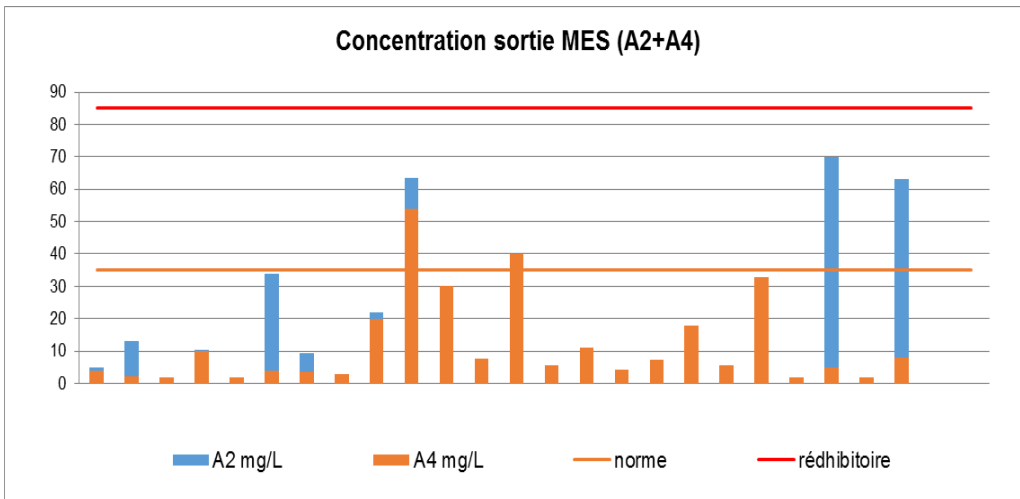




Flux journalier max en DBO5 sur l'année (CBPO) :
 CBPO = 1570.1 kg/j de DBO5 (10/01/2018)

C.2.3 – La pollution sortant du système de traitement :





Commentaires :

On note un fonctionnement moyen de la station.
 Il y a régulièrement des dépassements de la norme en MES liés à des départs de boues (surcharge hydraulique et organique).

Tableau récapitulatif des résultats de l'année :

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	DCO		DBO ₅		MES		NTK		Pt	
	mg/l	rdt %	mg/l	rdt %	mg/l	rdt %	mg/l	rdt %	mg/l	rdt %
<i>Norme de rejet arrêté du 04/05/2017</i>	125	75%	25	80%	35	90%	-	-	-	-
<i>Concentration maximale</i>	250	/	50	/	85	/	-	-	-	-
10/01/2018	26.1	97%	4.8	99%	5.1	99%	11	84%	4.3	56%
23/01/2018	55	91%			13	97%				
07/02/2018	31	97%			2	100%				
22/02/2018	43	92%	3.1	98%	10.1	96%	4.6	92%	2.9	53%
09/03/2018	31	96%	1.4	99%	2	100%	15.8	76%	4.2	60%
29/03/2018	106.4	75%			33.7	88%				
08/04/2018	42.3	91%	8.8	95%	9.4	93%	13.3	76%	2.7	47%
20/04/2018	28	96%			2.8	99%				
13/05/2018	50.7	93%	8.2	98%	22.1	93%	19.6	77%	3	65%
28/05/2018	100.9	89%	21.1	93%	63	88%	26.2	63%	6.7	
04/06/2018	55	93%			30	94%				
18/06/2018	28	96%	5	98%	7.5	98%	12.6	82%	4.1	-
03/07/2018	76.4	89%	14.16	95%	40.2	97%	9.16	88%	6.44	20%
18/07/2018	53	94%			5.7	99%				
09/08/2018	37	94%			11	97%				
22/08/2018	39	96%	6	99%	4.2	99%	10.5	89%	5.9	34%
04/09/2018	32	96%			7.4	98%				
24/09/2018	65	93%	14	96%	18	98%	25.7	71%	1.6	85%
08/10/2018	33	97%			5.6	98%				
21/10/2018	64	93%	10	98%	33	95%	14.4	86%	5.05	54%
09/11/2018	30.0	97%	2.9	99%	2.0	100%	5.1	94%	5.4	39%
02/12/2018	180	70%			70.1	87%				
07/12/2018	25	96%			2	99%				
20/12/2018	153	69%	35.6	73%	63.1	74%	15.3	72%	2.3	47%
Moyenne	57.7	91%	10.4	95%	19.3	95%	14.1	81%	4.2	51%

Nombre de non-conformité (concentration et rdt)	2	1	3	14.1	4.20
Nombre d'échantillon non conforme maximum autorisé	3	2	3	mg/L en moyenne	mgP/L en moyenne

Nombre de dépassement de la valeur réhibitoire	0	0	0	-	-
--	---	---	---	---	---

C.2.5 – Le suivi des micropolluants :

6 campagnes de prélèvements ont été réalisées au cours de l'année 2018.

Après analyse, il ressort 8 substances significatives et 2 familles de micropolluants : Benzo(a)pyrène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(g,h,i)pérylène, Benzo(k)fluoranthène, Cyperméthrine, Di(2-ethylhexyl)phtalate, Somme de 3 Hexabromocyclododecanes (HBCDDs), Zinc, Somme 6 PBDE (famille), Somme Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénols (famille)

C.3 – Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs

C.3.1 – Les boues :

- Quantité de boues théorique à extraire :

Flux moyen entrant de DBO5 kg/j = 1032 kg/j x 0.8 x 365 jours = 301 T de MS à extraire

- Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année :

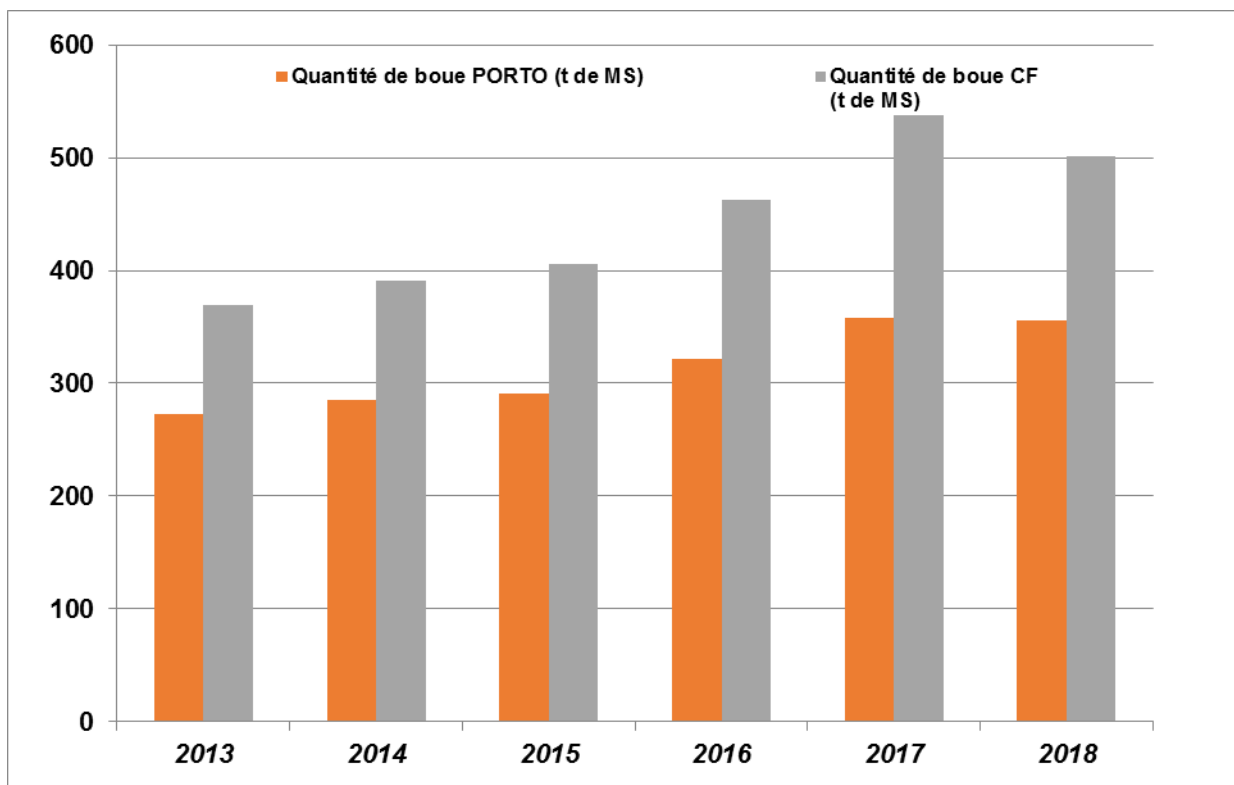
Boues		Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			356.18
Boues apportées (point S5)	Origine		
	<i>Cavignac</i>	0533114V002	2400 m ³
	<i>Fronsac</i>	0533174V001	310.6 m ³
	<i>Galgon</i>	0533179V001	1737.5 m ³
	<i>Lugon</i>	0533259V001	1109.7 m ³
	<i>Peujard</i>	0533321V001	1079.3 m ³
Total		6637.1 m ³	144.41
Boues évacuées (points S6 et S17)		24446 m ³	501.38

La quantité de boues produites correspond à 121% du théorique.

- Répartition de la quantité annuelles de boues produites et son évolution (point A6) :

Mois	Boue issue de la station de PORTO m ³	Boue issue de la station de Lugon-Cadillac m ³	Boue issue de la station de Peujard m ³	Boue issue de la station de Galgon m ³	Boue issue de la station de Cavignac m ³	Boue issue de la station de Fronsac m ³	
janvier	924	99	99	66	198	0	
février	1423	66	66	99	176	22	
mars	1820	121	55	110	198	77	
avril	1237	102	70	151	174	24	
mai	2336	92	76	157	189	33	
juin	1675	144	84	120	216	30	
juillet	1162	89	127	178	228	29	
août	1534	88	99	143	209	22	
septembre	2114	97	97	195	260	16	
octobre	1611	89	115	179	217	13	
novembre	1270	47	94	199	152	23	
décembre	703	76	97	141	183	22	
Total	17809	1109.67	1079.29	1737.53	2399.96	310.62	
Concentration moyenne g/L	20.0	41.2	28.1	15.2	13.6	30.0	TOTAL CF
Estimation en t de MS	356.18	45.72	30.33	26.41	32.64	9.32	500.59

Année	Quantité de boue PORTO (t de MS)	Quantité de boue CF (t de MS)	Données de AES (t de MS)	Volume de polymère utilisé t	Utilisation polymère kg/T de MS
2013	272.84	369.20	370.5	13	35.09
2014	285.4	390.78	391.27	11.75	30.07
2015	290.65	405.39	405.9	12.5	30.83
2016	321.62	462.65	460.58	13	28.10
2017	357.46	537.35	537.45	19	35.36
2018	356.18	500.59	501.38	16	31.96



- Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche :

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Compostage « Produit »	501.38	100	AES

Qualité des boues :

Les analyses de boues montrent une qualité conforme.

Récapitulatif des résultats d'analyses de la qualité des boues :

Date	Lieu	Observations	Valeur Agronomique											Eléments Traces Métalliques							Composés Traces Organiques						
			Norme	Matière Sèche % du brut	Humidité % du brut	pH eau (par extraction)	perte au feu de la MS (MO) % du brut	NTK % du brut	CN organique	N-NH ₄ % du brut	P ₂ O ₅ % du brut	K ₂ O % du brut	MgO % du brut	CaO % du brut	Na ₂ O % du brut	Cr mg/kg du sec 1 000	Cu mg/kg du sec 1 000	Ni mg/kg du sec 200	Zn mg/kg du sec 3 000	Cr+Cu+Ni+Zn mg/kg du sec 4 000	Cd mg/kg du sec 15	Pb mg/kg du sec 800	Hg mg/kg du sec 10	fluoranthène mg/kg du sec 2	benzo(b)fluoranthène mg/kg du sec 2.5	benzo(a)pyrène mg/kg du sec 5	Somme des 7 PCB mg/kg du sec 0.8
18/09/2012	Porto	boue pâteuse	18.2	81.8	7.35	78.8	7.08		0.56	4	0.58	0.74	3.8	0.13	23	241	17	555	836	1.2	20	1.1	0.18	0.096	0.11	<50	
17/10/2012	Porto	boue pâteuse	19.1	80.9	8.25	80.1	7.28		0.37	3.9	0.6	0.61	3.4	0.14	18	237	14	606	875	1.2	21	0.99	0.006	0.012	0.01	<50	
12/05/2013	Porto	boue pâteuse	18.9	81.1	6.55	81.3	8.14		1.97	3.9	0.61	0.59	3.6	0.11	18	218	13	569	818	1.1	18	0.78	0.053	0.018	0.02	<50	
17/09/2013	Porto	boue pâteuse	19	81	7.45	78.6	7.16		0.788	4	0.62	0.62	4.3	0.14	17	233	14	650	914	1.2	20	0.92	0.11	0.061	0.083	<50	
27/10/2014	Porto	boue pâteuse	18	82	7.3	80.2	7.43		0.557	4.1	0.55	0.531	4.09	0.103	16.4	260	15	700	991	1.18	24.8	0.64					
05/11/2014	Porto	boue pâteuse	18	82	6.6	80.7	7.31		0.469	3.94	0.58	0.52	4.03	0.088	14.9	224	13.6	574	827	1.09	21.3	0.82	0.47	<0.33	<0.33	0.01<x<0.07	
09/04/2015	Porto	boue pâteuse	18.3	81.7	6.8	74.2	8.07	5.58	0.604	3.89	0.616	0.514	4.1		18.2	220	14.2	667	919	1.21	19.3	0.72					
18/07/2015	Porto	boue pâteuse	19.2	80.8	6.5	79.3	7.17	6.02	0.571	5.32	0.78	0.74	3.32														
11/08/2015	Porto	boue pâteuse	19.1	80.9	6.9	78.9	6.39	6.64	0.291	3.46	0.37	0.429	4.18		18.1	234	13.3	807	1072	1.09	24.6	1.43	0.16	0.06	0.08	0.04<x<0.08	
07/09/2015	Porto	boue pâteuse	18.3	81.7	6.3	80.6	7.53	5.84	0.747	3.32	0.461	0.51	3.99		15.1	268	13.6	715	1012	1.14	22.7	0.89					
15/09/2015	Porto	boue pâteuse	18.9	81.1	7.4	79.2	7.05	6.07	0.332	3.77	0.432	0.552	4.48														
22/10/2015	Porto	boue pâteuse	18.5	81.5	6.5	80.4	7.71	5.64	0.978	5.79	0.794	0.76	3.83		15.8	262	13.6	637	928	1	21.6	0.55	0.53	0.28	0.29	0.02<x<0.07	
04/04/2016	Porto	boue pâteuse	29.2	70.8	6.23	71.7	3.78	7.2		3.02	0.73	0.42	2.8		47	184	31.3	541	803	0.837	16.8	1.85					
10/05/2016	Porto	boue pâteuse	34	66	6.25	76.4	6.33	6.3		3.79	0.96	0.55	3.3					0									
08/06/2016	Porto	boue pâteuse	30.4	69.6	6.72	52.9	7.11	5.7		3.27	0.76	0.49	3.21		29.7	221	19.2	709	979	1.01	22.1	0.746	<0.1	<0.1	<0.1	<0.7	
24/06/2016	Porto	boue pâteuse	19.1	80.9	7.6	77.1	6.95	5.34	0.35	5.1	0.41	0.48	2.8		25	160	15	520	720	0.83	29	0.86	0.119	<0.1	<0.1	<0.7	
12/08/2016	Porto	boue pâteuse	20.9	79.1	6.7	80	6.58	5.69	0.62	4.5	0.57	0.6	3.6		18	270	15	750	1053	1.2	24	0.77					
26/09/2016	Porto	boue pâteuse	23.1	76.9	6.86	71.4	5.81	9		3.47	0.66	0.49	3.3														
23/04/2018	Porto	boue pâteuse	23	77	6.6	85.1	6.54	5.88	1.904	3.7274	0.4956	0.4484	3.0636		14.9	191	11.3	625	842	0.88	15.3	0.48					
29/05/2018	Porto	boue pâteuse	24.1	75.9	6.6	86.6	5.686	6.7	0.583	4.223	0.6423	0.5764	3.5308		15.9	209	12.5	683	920	0.97	22.5	0.975	0.16	0.09	<0.05	<0.01	
19/06/2018	Porto	boue pâteuse	23.8	76.2	6.9	85.1	5.91	7.1	0.845	4.8502	0.2475	0.343	4.62														
23/08/2018	Porto	boue pâteuse	21.6	78.4	6.7	82.4	6.548	6.5	0.021	4.03006	0.3886	0.5674	3.9017		19.3	263	16.7	852	1151								
25/09/2018	Porto	boue pâteuse	24.3	75.7	6.8	84.8	5.99	7.8	1.81	3.742	0.514	0.578	2.701		15.7	219	13.3	674	922	1.01	19.6	0.897	0.09	0.09	<0.05	<0.01	
09/10/2018	Porto	boue pâteuse	19.6	80.4	6.9	86.19	7.06	6.02	1.336	3.504	4.35	0.533	2.575														
09/10/2018	Porto	boue pâteuse	19.6	80.4	7	86.2	7.06	6.02	1.336	3.978	0.498	0.578	3.013		16.9	224	14.6	742	998	1.14	21.1	0.717	0.07	<0.05	<0.05	<0.01	

C.3.2 – Les autres sous-produits :

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage (S11)	24.02 Tonnes	Centre de traitement SITA

- Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année :

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Sables	38.52 tonnes	Step et réseaux du Cubzadais + St Savin
Huiles / Graisses	24 m3	Step du Cubzadais + St Savin

C.3.2 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :

- Quantités des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante :

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution (DBO5, DCO, autres...)	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Matières de vidange (point S12)	6505 m3	756 kg/j DCO 187 kg/j DBO5	-
Matières de curage (point S13)	140 m3	9920 kg/an DCO 1920 kg/an DBO5	. Réseau et postes du Cubzadais + St Savin . Nettoyage fosse boues, fosse MV . Nettoyage des step (dégazeur, clarif, ..)

C.4 – Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs

C.4.1 – Quantités d'énergie consommée au cours de l'année :

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	868858

Ratio de fonctionnement :

Année	Pluviométrie annuelle mm	Volume d'eau brute en m3	Consommation électrique en KWh	Ratio kWh/m3
2013	1505	805 145	841 983	1.05
2014	1745	832 045	851 251	1.02
2015	963	737 323	858 957	1.16
2016	956	858 435	861 322	1.00
2017	706	775 952	861 532	1.11
2018	899	917 871	868 858	0.95

C.4.2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :

Réactifs utilisés (en masse de matière commerciale ; préciser l'unité)	File(s) eau (point S14)	File(s) boue (point S15)
Polymères	-	16 T

C.4.3 – Eau potable consommée au cours de l'année :

Eau potable consommée (en m3)	5511
-------------------------------	------

C.5 – Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance**C.5.1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement :**

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	27/05/18	28/05/18	1	Oui	Panne de clarificateur ancienne filière (voir mail du 01/06/18)	Dégradation du rejet Réparation en urgence	-
2	25/11/18	26/11/18	1	Oui	Panne des préleveurs suite à des coupures électriques (voir mail du 26/11/18)	Aucun impact	Bilan reporté au 02/12/18

C.6 – Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Respect du planning et des obligations annuelles:

Le nombre de bilans prévus a bien été réalisé. Les dates ont été respectées. Le bilan reporté (voir tableau précédent) a été signalé.

Résultats :

Il y a eu 7 bilans sur 24 réalisés hors conditions normales de fonctionnement(*).

On note un dépassement en DBO5, deux en DCO et trois en MES lors des bilans du 28/05/18, 02/12/18 et 20/12/18.

Le dépassement en MES du 28/05/18 s'explique par la panne du clarificateur survenue juste avant le départ du bilan (remontée de boues mortes).

Les autres dépassements sont liés à un déclassement du rejet par un volume de bypass important enregistré pendant les bilans du 02/12/18 et 20/12/18.

Les graphiques présentés pages 13 et 14 sont très explicites sur ce point.

() Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 14 de l'arrêté du 21/07/2015.*

Conformité :

Nous jugeons donc la station conforme pour l'année 2018.

C.7 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

Le Satese a fait la vérification des équipements en mai 2018.

Les débitmètres et préleveurs ont une fiche de vie et de maintenance spécifique consultable sur site.

Une mise à jour du manuel d'autosurveillance a été réalisée en 2018 et se fera ainsi chaque année (consultation sur site).

Les fiches de liaison concernant les bilans 24 heures sont également archivées sur la station.

C.8 – Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Malgré qu'il soit aujourd'hui à saturation, le système de traitement admet un fonctionnement correct.

Les travaux d'extension sont en cours, ce qui permettra d'atteindre une capacité de 30 000 EH.

Le réseau est toujours sensible aux eaux claires parasites.

Chiffres clés 2018 :

123 % de charge organique reçue
114 % de charge volumique reçue
121 % de boues extraites par rapport au théorique